





Table des matières

LETTRES DE PRÉSENTATION	1
RAPPORT DU PRÉSIDENT	2
RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE	4
PRIX ET BOURSES DE L'ORDRE	6
RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	15
RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF	16
PERSONNEL DE L'ORDRE	18
BUREAU DU SYNDIC	19
COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	20
CONSEIL DE DISCIPLINE	23
COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES	25
CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES	25
USURPATION DE TITRE ET EXERCICE ILLÉGAL	26
EXERCICE EN SOCIÉTÉ	26
ADMISSION À LA PRATIQUE	27
COMITÉ DE LA FORMATION	31
ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE	32
COMITÉ DE LA MÉDIATION FAMILIALE	33
AUTRES COMITÉS DE L'ORDRE	34
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	37
ÉTATS FINANCIERS	40

Lettres de présentation

Québec, novembre 2018

MONSIEUR JACQUES CHAGNON

Président de l'Assemblée nationale Gouvernement du Québec Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, novembre 2018

MADAME STÉPHANIE VALLÉE

Ministre de la Justice du Québec et procureure générale Ministre responsable de l'application des lois professionnelles Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Denis Leclerc, ps.éd.

Montréal, novembre 2018

MADAME DIANE LEGAULT

Présidente Office des professions du Québec Madame la Présidente,

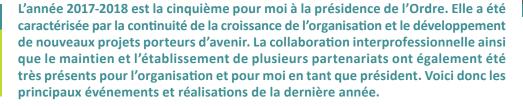
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président,

Denis Leclerc, ps.éd.

Rapport du président





CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration a tenu quatre réunions régulières ainsi que quatre séances extraordinaires. Encore cette année, les administrateurs ont eu à analyser des dossiers parfois complexes et ils l'ont fait avec beaucoup de rigueur. Leur engagement se reflète tant dans leur assiduité et la qualité de leur préparation que dans leur désir de maintenir et d'améliorer leurs compétences d'administrateurs. À cet égard, il faut souligner que presque tous les membres ont participé au colloque des dirigeants, organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et l'Ordre a également organisé, en marge de l'une de ses réunions, une formation sur la gouvernance et les fondements des décisions pour les administrateurs d'un conseil d'administration d'ordre professionnel.

Plusieurs administrateurs ont également siégé à différents comités reliés au Conseil d'administration tels que le comité exécutif, le comité de gouvernance ainsi que le comité d'évaluation de la direction générale. Ces comités sont très actifs et contribuent à l'efficacité générale du Conseil d'administration. Deux administratrices ont dû quitter le Conseil durant l'année pour des raisons professionnelles. De plus, je tiens à souligner que deux administrateurs nommés en étaient à leur dernière année avec nous après six ans d'implication au Conseil d'administration. L'ensemble des membres a souligné leur contribution qui a été appréciée au fil de ces années.

LOI 11

La dernière année a vu l'entrée en vigueur de la Loi 11, touchant notamment la gouvernance des ordres professionnels. Les travaux pour se conformer aux exigences de cette loi ont commencé, bien que plusieurs modifications n'entreront en vigueur que l'année prochaine. Le comité de gouvernance a donc eu à se pencher sur la composition du Conseil d'administration qui passera de 17 à 16 membres d'ici deux ans. De plus, les nouvelles règles concernant l'assemblée générale ont amené l'Ordre à déplacer celle-ci du printemps à l'automne. Cela a eu un effet domino sur les dates du congrès et de la journée de formation continue qui se tiendront également à l'automne, de manière à être jumelés à l'assemblée générale.

CROISSANCE DE LA PERMANENCE

Le nombre de membres étant en augmentation constante, l'Ordre doit s'ajuster pour maintenir la meilleure qualité de services et permettre le développement de nouveaux projets. Le retour de l'équilibre budgétaire ainsi que l'appui des membres qui ont accepté, lors de l'assemblée générale de juin 2017, une augmentation de la cotisation plus importante qu'habituellement ont permis l'ajout de ressources à la permanence, notamment avec la création d'un poste de directeur de l'encadrement et du soutien de la pratique.

PROJET DE LOI 21

Le projet de loi 21, qui encadre les professions du domaine de la santé mentale et des relations humaines, demeure toujours très présent dans la pratique d'un grand nombre de psychoéducateurs. Les dix ordres concernés par cette loi continuent à veiller à l'application et au respect de celle-ci grâce au maintien d'une table de concertation mise en place il y a quatre ans et que j'ai l'honneur de présider depuis le début. Une autre table regroupant les cinq ordres du secteur de l'éducation en est à sa deuxième année et elle est déjà considérée comme un interlocuteur important par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

La dernière année aura également vu l'aboutissement des travaux du comité interordres sur la psychothérapie. En effet, le document La psychothérapie et les interventions qui s'y apparentent a été adopté par tous les ordres concernés au début de l'année 2018. Du côté de notre ordre, un comité d'experts constitué d'universitaires, de praticiens et de membres du Conseil d'administration a conseillé l'Ordre pour s'assurer que les particularités de la psychoéducation étaient prises en compte et respectées. Le document final reflète notre position et nous en sommes très satisfaits.

D'autres travaux reliés au projet de loi 21 ont débuté lors de la dernière année et se poursuivront dans les prochains mois. C'est le cas notamment d'échanges entre plusieurs ordres et le ministère de la Sécurité publique. Il a ainsi été convenu que certaines activités réservées étaient pratiquées dans les centres de détention et que les professionnels qui les pratiquent doivent être encadrés par le système professionnel. De plus, une nouvelle version du guide explicatif devrait être disponible dans la prochaine année.

COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE

Durant la dernière année, l'Ordre est demeuré très actif dans le cadre de plusieurs initiatives autour de la collaboration interprofessionnelle. En plus des tables mentionnées précédemment concernant le projet de loi 21, nous avons collaboré activement à la continuité des initiatives de collaboration interprofessionnelle en santé, secteur d'activité regroupant 28 ordres. Dans ce cadre, nous nous sommes impliqués dans l'organisation du *Symposium de la collaboration en santé*, qui s'est tenu en novembre, ainsi que dans le maintien du microsite sur la collaboration interprofessionnelle. De plus, depuis deux ans, je siège sur le jury du prix *Hippocrate*. Cette distinction vise à honorer des équipes interdisciplinaires qui ont mis de l'avant des projets innovateurs et efficaces en santé, pour le mieux-être des patients. Ces initiatives, et d'autres à venir, témoignent de la volonté des ordres de mettre de l'avant des approches collaboratives pour le mieux-être des usagers.

PARTENARIATS

L'Ordre a continué de développer et entretenir des partenariats avec de nombreux organismes. En premier lieu, la collaboration avec les six universités formatrices en psychoéducation demeure une priorité. J'ai d'ailleurs effectué une tournée de ces universités au printemps 2017 dans le but d'échanger sur nos attentes réciproques pour enrichir ce partenariat et orienter en conséquence les travaux du forum des universités. Nous avons également maintenu certains partenariats avec différents organismes tels que l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) et Boscoville.

Le partenariat avec le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) continue d'être important pour nous. En tant que président, j'occupe le poste de secrétaire du comité exécutif et de président du comité de gouvernance du CIQ. Ce sont des opportunités de contribuer à l'avancement du système professionnel en lien avec le mandat commun de tous les ordres, soit la protection du public.

REPRÉSENTATIONS

Encore cette année, le rôle de représentation a occupé une part importante de mon mandat à titre de président. L'Ordre a notamment participé à trois consultations importantes qui ont donné lieu à la production d'autant de mémoires. Dans le secteur de la petite enfance, nous avons ainsi participé au printemps à la consultation pour la tenue du Forum sur l'éducation à la petite enfance, et nous avons été invités en commission parlementaire pour les travaux sur le projet de loi 143 portant sur les services de garde éducatifs à l'enfance. L'Ordre a également produit un mémoire dans le cadre de la consultation sur la politique de la réussite éducative du gouvernement du Québec.

Sur le plan politique, j'ai eu l'occasion de rencontrer de manière officielle le ministre de l'Éducation, monsieur Sébastien Proulx, à deux reprises et j'ai également rencontré une fois la ministre déléguée aux Services sociaux, madame Lucie Charlebois. Les ministères de ces deux ministres emploient plus de 80 % des membres de notre ordre et à ce titre, ils sont des interlocuteurs essentiels. Le 2 novembre 2017, j'ai été également invité à l'Assemblée nationale pour souligner officiellement la tenue des Journées de la psychoéducation.

Dans le cadre de mon rôle de représentant de l'Ordre, j'ai donné deux conférences, l'une portant sur l'intimidation, lors d'une journée destinée aux parents et organisée par l'*Institut des troubles d'apprentissage*, et l'autre portant sur la collaboration interprofessionnelle, dans le cadre du Colloque de l'*Association des conseils*

multidisciplinaires du Québec. J'ai aussi participé à de nombreux événements en lien avec la psychoéducation ou le système professionnel, notamment la *Grande rencontre sur la mobilité de la maind'œuvre* organisée en octobre par le gouvernement du Québec.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Bien que cette dimension demeure encore à développer davantage compte tenu des différents thèmes pour lesquels notre expertise pourrait être contributive, nous sommes de plus en plus sollicités par les différents médias. À titre de président, j'ai été invité à trois reprises pour des entrevues radio et j'ai été sollicité autant de fois pour des articles dans des médias écrits. De plus, j'ai été cosignataire, au nom de l'Ordre, de deux lettres publiques, l'une pour la prévention de la maltraitance envers les tout-petits et l'autre saluant l'annonce gouvernementale de la couverture publique de la psychothérapie.

PERSPECTIVES

Pour l'organisation, la prochaine année sera inévitablement influencée par la croissance de l'organisation et donnera lieu à de nouveaux projets porteurs, le tout en accord avec la planification stratégique. À titre de président, j'entamerai une tournée provinciale de nos différents partenaires, principalement des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation, dans le but de mieux connaitre les enjeux autour de la pratique des psychoéducateurs et d'établir des collaborations pour l'amélioration des services à la population.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à remercier plusieurs personnes dont la contribution aux activités de l'Ordre est essentielle et précieuse.

D'abord les membres du Conseil d'administration dont l'engagement et la rigueur ne font qu'augmenter depuis que je suis en poste. Leur implication et leur appui sont très importants pour tout président d'une organisation et je les en remercie.

Au quotidien, les activités de l'Ordre reposent sur le travail des employés de la permanence. L'organisation est privilégiée de pouvoir compter sur une équipe compétente, dévouée et ouverte à aller de l'avant. Les services destinés aux membres comme au public n'en sont que meilleurs. Ils méritent toute mon estime et ma reconnaissance.

Pour la réalisation de l'ensemble de ses activités, l'Ordre dépend également de la contribution d'un grand nombre de contractuels et de bénévoles. Par leur implication, ces personnes témoignent d'un très grand engagement pour la psychoéducation. Leur apport discret et souvent méconnu n'en est pas moins essentiel et je me joins aux membres du Conseil d'administration et de la permanence pour les remercier.

Finalement, un merci tout spécial à Dominique Auger, directrice générale et secrétaire de l'Ordre. Son dynamisme, ses conseils avisés et son appui constant me sont très précieux dans mon rôle de président. Son souci constant de concilier l'efficience et le bien-être de son équipe ont permis à l'Ordre de continuer à aller de l'avant.

DENIS LECLERC, ps.éd.

Doni helen

Président

Rapport de la directrice générale et secrétaire

Tout au long de l'année 2017-2018, l'équipe de la permanence, appuyée par tous les membres et représentants du public qui siègent aux divers comités, a poursuivi les activités régulières de protection du public de l'Ordre que sont l'admission, l'inscription au tableau des membres, la formation continue, l'inspection, les enquêtes et la discipline. De plus, l'équipe a mené à bien plusieurs projets prioritaires identifiés au plan stratégique 2017-2020, qui en était à sa première année d'implantation.



S'ASSURER QUE LES PSYCHOÉDUCATEURS **EXERCENT LEUR PROFESSION** AVEC COMPÉTENCE ET INTÉGRITÉ

Un nouveau référentiel de compétences a été élaboré et sera diffusé au cours de l'année 2018-2019. La rédaction du référentiel a été réalisée en collaboration avec la firme Éduconseil et grâce à la participation de plus d'une trentaine de psychoéducateurs et partenaires. Ce document servira d'assise pour plusieurs secteurs d'activités de l'Ordre, notamment les admissions par équivalence et l'inspection professionnelle.

En ce qui concerne la formation continue, des démarches ont été entreprises afin d'identifier un fournisseur pour le développement d'une plateforme de formation à distance. Ces travaux se poursuivront en 2018-2019 avec l'objectif de lancer une telle plateforme au cours de l'année suivante.

Au niveau des documents qui servent à guider les psychoéducateurs dans leur pratique, le cadre de référence Le psychoéducateur en milieu scolaire a été mis à jour et diffusé, et les membres du comité santé mentale adulte ont complété la rédaction du cadre de référence Le psychoéducateur en santé mentale adulte qui a, lui aussi, été diffusé aux membres de l'Ordre et aux partenaires. L'équipe a commencé la rédaction de lignes directrices sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications qui devraient être diffusées au cours de l'année 2018-2019. Enfin, le Conseil d'administration de l'Ordre, tout comme ceux des autres ordres concernés, a adopté le document L'exercice de la psychothérapie et des interventions qui s'y apparentent. Fruit de plusieurs années de travail de collaboration et attendu par plusieurs, ce document témoigne de la capacité des ordres à travailler de concert pour la protection du public.

L'Ordre a aussi participé aux travaux de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) portant sur le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité et sur l'accès équitable aux services de psychothérapie. L'Ordre tient d'ailleurs à souligner l'ouverture dont ont fait preuve nos partenaires de l'INESSS afin de remplacer le terme psychoéducation par le terme éducation psychologique dans ce dernier document. Ce changement est important puisque l'utilisation du terme psychoéducation pour décrire l'éducation psychologique peut créer de la confusion chez les usagers et limiter leur capacité à donner un consentement éclairé aux services qui leur sont offerts. L'Ordre a publié un avis à ce sujet au printemps 2018.

Enfin, l'Ordre a été invité par le ministère de la Santé et des Services sociaux à siéger sur le comité directeur et le comité clinico-organisationnel mis en place dans le cadre de l'implantation du programme public de psychothérapie.

CONTRIBUER À LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX PERSONNES VULNÉRABLES

Un grand chantier a été mis sur pied en 2016 par l'Office des professions et le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), en collaboration avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, l'Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec ainsi qu'avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, le Conseil Cri de la santé et de services sociaux de la Baie-James, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, le CLSC Naskapi, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, afin d'identifier les meilleurs moyens pour permettre le respect du PL 21 et l'amélioration de la qualité des services offerts aux communautés des Premières Nations et aux Inuits. Le projet développé par le comité de travail a été retenu dans le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits. L'Ordre recevra du financement pendant quatre ans pour participer au projet qui vise le développement d'un programme de formation qui permettra à certains membres des communautés autochtones d'être autorisés à exercer certaines activités réservées au sein de leurs communautés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de maîtrise de l'Université Concordia, celle-ci a informé l'Ordre que le projet suivait son cours au sein des instances universitaires et ministérielles et que l'échéancier de l'automne 2019 pour l'ouverture du programme était maintenu.

L'Ordre a continué ses actions afin de sensibiliser la population aux services que les psychoéducateurs peuvent rendre. À cet effet, notons la tenue de la deuxième édition des Journées de la psychoéducation et la production, dans le cadre de cet événement, d'une vidéo visant à sensibiliser la population aux défis d'adaptation auxquels font face les personnes âgées qui doivent être hébergées en CHSLD, à donner des conseils aux proches qui accompagnent ces personnes au cours de cette transition, ainsi qu'à informer la population sur le rôle du psychoéducateur en CHSLD et celui de l'Ordre. Cette vidéo a permis de rejoindre plus de 1 300 personnes à ce jour et demeure disponible sur le site Internet de l'Ordre. De plus, pour cette deuxième édition, une déclaration a été faite à l'Assemblée nationale par l'adjoint parlementaire du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur David Birnbaum, afin de souligner le travail des psychoéducateurs. Enfin, notons aussi l'organisation d'une quinzaine d'activités par des psychoéducateurs dans leurs milieux à l'occasion de ces Journées. Leur participation est essentielle à la réussite de cet événement et nous les remercions pour leur engagement à faire rayonner la profession.

Par ailleurs, soulignons que l'Ordre a fait près d'une dizaine d'interventions publiques, notamment des entrevues, lettres ouvertes et présentations dans le cadre de colloques. L'Ordre a rédigé et présenté un mémoire sur le projet de loi 143, Loi visant à améliorer la qualité éducative et favoriser le développement harmonieux des services de garde à l'enfance, et a présenté également un mémoire concernant la proposition de création d'un Institut national d'excellence en éducation. L'Ordre a aussi participé à la consultation sur le plan d'action interministériel en dépendances.

La protection du public se traduit également par de l'information transmise aux personnes détenant des droits acquis, c'est pourquoi l'Ordre a produit une vidéo à l'intention des détenteurs et leurs employeurs afin de les informer sur leurs obligations. Par ailleurs, un cadre de collaboration entre l'Ordre et les universités a été établi afin de s'assurer du respect du Règlement sur certaines activités réservées pouvant être faites par des personnes autres que des psychoéducateurs, qui prévoit que les superviseurs des étudiants de maîtrise doivent correspondre à certains critères.

FAVORISER LA CONTRIBUTION DE TOUS À LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

À la suite de l'approbation d'une augmentation de la cotisation de 30 \$ pour l'année 2018-2019 par les membres réunis en assemblée générale en juin 2017, une nouvelle structure organisationnelle a été établie afin de renforcer la capacité de l'Ordre à assumer sa mission de protection du public et de l'intérêt public, notamment par l'augmentation des ressources humaines à la direction de l'encadrement et du soutien à la pratique et aux communications. L'année aura donc été marquée par l'embauche de nouvelles ressources et les démarches en vue d'agrandir les locaux de l'Ordre.

Par ailleurs, nous ne pouvons passer sous silence les travaux menés, notamment par le comité de gouvernance, afin que l'Ordre se conforme aux nouvelles dispositions du *Code des professions*.

Je souhaite souligner l'engagement de chaque membre de l'équipe envers l'Ordre. Dans ce vent de changement, ceux-ci ont persévéré dans leur désir de mener à bien l'ensemble des actions entreprises par l'Ordre dans le respect de sa mission de protection du public. Encore une fois cette année, les employés ont incarné, jour après jour, les valeurs de l'Ordre. Je désire également remercier les nombreux membres de l'Ordre qui siègent à divers comités. Sans vous, l'Ordre ne pourrait poursuivre et mener à bien autant de projets.

Je tiens à remercier le président, Denis Leclerc, pour l'énergie qu'il déploie sans relâche afin d'assurer le fonctionnement optimal du Conseil d'administration, favoriser la collaboration interprofessionnelle et représenter l'organisation auprès des décideurs et du public. Je remercie également tous les administrateurs de l'Ordre, qu'ils soient élus ou nommés, pour tout le temps qu'ils investissent afin d'être bien préparés en vue des rencontres, pour toutes les questions pertinentes qu'ils posent et pour la confiance et le respect qu'ils manifestent à mon égard et à l'égard de leurs collègues.

DOMINIQUE AUGER, D.S.A., Adm.A.

Directrice générale et secrétaire

Prix et bourses de l'Ordre

Afin de mettre en lumière la pratique de certains psychoéducateurs, leur apport à l'avancement ou au rayonnement de la profession, l'Ordre attribue annuellement des prix et des bourses. Au cours de l'exercice financier 2017-2018, l'Ordre a remis deux prix et deux bourses lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 9 juin 2017 au Manoir Saint-Sauveur dans les Laurentides.



De gauche à droite, LINE MASSÉ, ps.éd., DENIS LECLERC, ps.éd. et CLAUDIA VERRET (MANON LÉVESQUE, ps.éd. était absente lors de la prise de photo)

De gauche à droite, JULIE MORIN, ps.éd., DENIS LECLERC, ps.éd. et JOSEPH ROSS, ps.éd.

Le PRIX PUBLICATION — RECHERCHE veut mettre en évidence une publication récente qui vise l'amélioration de la pratique par le développement des connaissances. Elle doit avoir été publiée au cours des deux dernières années et s'adresser aux intervenants. Le psychoéducateur doit en être l'auteur principal ou l'éditeur. Le jury a accordé le Prix Publication — Recherche à Line Massé, ps.éd., Manon Lévesque, ps.éd. et Claudia Verret pour la publication « Se faire des amis et les garder ». Cet ouvrage s'adresse aux intervenants en milieu scolaire, communautaire ou du réseau de la santé.

Le PRIX GILLES-GENDREAU vise à reconnaître une approche, un programme ou un service mis en place par un ou plusieurs psychoéducateurs ou encore par une équipe multidisciplinaire composée d'au moins un psychoéducateur, en réponse à un besoin identifié. La réalisation du projet doit démontrer le leadership ou l'initiative du psychoéducateur et doit être récente, c'est-à-dire accomplie au cours des cinq dernières années. Le Prix Gilles-Gendreau a été décerné à Julie Morin, ps.éd. et Joseph Ross, ps.éd. pour le projet de référentiel « Mesures d'encadrement à l'école : assurer une intervention préventive et éducative en situation complexe et une intervention adéquate en situation d'urgence ou de crise ».



DOMINIQUE AUGER, directrice générale et secrétaire de l'Ordre et BENJAMIN-PIERRE RONDEAU, ps.éd.



MARIE-MICHÈLE DUFOUR, ps.éd.

La BOURSE DE MAÎTRISE JOCELYNE-PRONOVOST est remise à un étudiant inscrit à l'un des programmes de maîtrise en psychoéducation. Elle vise à reconnaître les performances académiques et les qualités professionnelles en émergence d'un étudiant associé à l'Ordre. Le jury a remis la bourse à Benjamin-Pierre Rondeau, étudiant à la maîtrise en psychoéducation de l'Université du Québec en Outaouais (St-Jérôme). L'excellence du parcours académique et professionnel de monsieur Rondeau démontre sa passion pour la psychoéducation et sa volonté d'approfondir ses connaissances.

La BOURSE DE DOCTORAT MARCEL-RENOU vise à encourager la poursuite d'études supérieures, tout en contribuant à assurer la relève en enseignement et en recherche dans le secteur de la psychoéducation. Le jury a arrêté son choix sur la candidature de la psychoéducatrice Marie-Michèle Dufour, étudiante au doctorat en psychoéducation à l'Université de Montréal. La clarté et la rigueur de la présentation de son projet de recherche intitulée « Stress et comportements répétitifs chez les enfants non verbaux ayant un trouble du spectre de l'autisme », ses retombées théoriques et pratiques potentielles, ainsi que l'excellence du dossier académique de Mme Dufour ont retenu l'attention du jury.

Rapport des activités du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

Le président, élu au suffrage universel des membres de l'Ordre, est appuyé de 12 administrateurs élus et de quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le Conseil d'administration veille à la surveillance générale de l'Ordre ainsi que de l'encadrement et de la supervision de la conduite des affaires de l'Ordre. Le mandat du président ainsi que des administrateurs est de trois ans.

Les administrateurs et administratrices élus/es

RÉGION 01 BAS-SAINT-LAURENT, GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET CÔTE-NORD

RÉGION 02 CAPITALE-NATIONALE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

RÉGION 03 MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC



DENIS LECLERC Président réélu en mai 2016 (2e mandat)



MIREILLE JEAN réélue en mai 2015 (2e mandat)

RÉGION 05



MARC BERGERON réélu en mai 2016 (3e mandat)



BRIGITTE ALARIE réélue en mai 2015 (3e mandat)

RÉGION 04



SARAH DUFORD réélue en mai 2016 (2e mandat)



JOSÉE BROUILLARD élue par les membres du CA en mars 2017 (1er mandat)



MARC LANOVAZ élu en mai 2015 (1er mandat)



MONIQUE NADEAU réélue en mai 2015 (2e mandat)

RÉGION 06 LAVAL, LAURENTIDES ET LANAUDIÈRE



MARIE-NOËLLE GRANGER réélue en mai 2016 (2° mandat) Démission septembre 2017



KARINE LABRECQUE élue par les membres du CA en novembre 2016 (1er mandat)



RÉGION 07

CARL BOUCHARD élu par les membres du CA en mai 2017 (1er mandat)

RÉGION 08 MONTÉRÉGIE



JEAN-PIERRE ROBIN réélu en mai 2016 (3^e mandat)



VÉRONIQUE SAINT-PIERRE élue en mai 2016 (1^{er} mandat)

Les administrateurs et administratrices nommés par l'Office des professions du Québec



FRANCINE BOIVIN nommée en mai 2016 (1^{er} mandat)



RAOUL DESMEULES nommé en mars 2015 (2e mandat)



CLAUDE DI STASIO nommée en mars 2015 (2º mandat)



JOCELYNE PELLERIN nommée en mai 2016 (2^e mandat)

Rémunération des dirigeants

L'Ordre établit la rémunération des dirigeants en faisant preuve de responsabilité financière, d'équité et de cohérence au sein de l'organisation tout en reflétant le marché externe. La rémunération comprend le salaire annuel, les charges sociales et, le cas échéant, les avantages sociaux et les indemnités de l'exercice.

Le président, ainsi que la directrice générale et secrétaire reçoivent un salaire annuel¹. De plus, une contribution équivalente à 8 % de leur salaire est versée dans leur régime de retraite et ils bénéficient d'un régime d'assurance collective dont une partie de la prime est assumée par l'Ordre. Un téléphone cellulaire leur est fourni par l'Ordre.

En 2017-2018, la rémunération du président de l'Ordre et de la directrice générale et secrétaire s'établissait comme suit :

NOM	TITRE	SALAIRE	AVANTAGES IMPOSABLES ²	AVANTAGES NON-IMPOSABLES ³	RÉMUNÉRATION GLOBALE
Denis Leclerc ⁴	Président	132 413 \$	3 937 \$	9 791 \$	146 141 \$
Dominique Auger	Directrice générale et secrétaire	121 151 \$	5 284 \$	10 288 \$	136 723 \$

Les administrateurs élus autres que le président reçoivent des jetons de présence. Les administrateurs nommés par l'Office des professions reçoivent de l'Ordre un jeton de présence équivalent à la différence entre le jeton qui leur est versé par l'Office des professions et celui qui est versé aux administrateurs élus.

Les réunions du Conseil d'administration (CA) se tiennent en dehors des heures régulières de travail, soit le samedi ou en soirée, et les réunions des comités du Conseil se tiennent sur les heures régulières de travail.

Pour l'exercice 2017-2018, le jeton de présence versé aux administrateurs élus était de 103,79 \$ pour les réunions du Conseil d'administration et de 327,79 \$ pour les réunions des comités du Conseil. Pour les réunions de quatre heures et moins, le jeton de présence était de 50 % des montants mentionnés précédemment.

10

¹ Les salaires du président, de la directrice générale et secrétaire ainsi que des employés de l'Ordre sont basés sur une grille salariale développée par la firme Groupe-conseil Aon.

² Avantages imposables : cotisations de l'employeur à l'assurance collective, au Régime de rentes du Québec (RRQ) et au Régime Québécois d'Assurance Parentale (RQAP).

³ Avantages non imposables : cotisations de l'employeur au régime de retraite et frais pour téléphone cellulaire.

⁴ Le président occupe son poste à temps complet.

En 2017-2018, la rémunération des administrateurs s'établissait comme suit :

NOM	TITRE	PARTICIPATION AUX COMITÉS DU CONSEIL	ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS	RÉMUNÉRATION GLOBALE ⁵
Mireille Jean	Administratrice élue		75 %	472 \$
Marc Bergeron	Administrateur élu	Comité exécutif	100 %	2 793 \$
Brigitte Alarie	Administratrice élue	Comité exécutif, comité de gouvernance et comité d'évaluation de la direction générale	100 %	3 495 \$
Sarah Duford	Administratrice élue	Comité d'évaluation de la direction générale	100 %	743 \$
Josée Brouillard	Administratrice élue		75 %	418 \$
Marc Lanovaz	Administrateur élu		75 %	472 \$
Monique Nadeau	Administratrice élue	Comité de gouvernance	92 %	1 758 \$
Marie-Noëlle Granger	Administratrice élue		100 %	210 \$
Karine Labrecque	Administratrice élue		88 %	577 \$
Carl Bouchard	Administrateur élu		88 %	472 \$
Jean-Pierre Robin	Administrateur élu	Comité exécutif et comité d'évaluation de la direction générale	88 %	2 460 \$
Véronique St-Pierre	Administratrice élue	Comité de gouvernance	83 %	1 486 \$
Francine Boivin	Administratrice nommée	Comité exécutif et comité d'évaluation de la direction générale	100 %	776\$
Raoul Desmeules	Administrateur nommé	Comité exécutif	89 %	252 \$
Claude Di Stasio	Administratrice nommée		75 %	0 \$
Jocelyne Pellerin	Administratrice nommée	Comité de gouvernance	77 %	510 \$

⁵ Rémunération globale : jetons de présence et cotisations de l'employeur au Régime de rentes du Québec (RRQ) et au Régime Québécois d'Assurance Parentale (RQAP). Les jetons de présence sont versés pour la participation aux rencontres et excluent le temps de préparation et de déplacement.

Activités du Conseil d'administration

Les administrateurs, guidés par leur mandat premier de protection du public, se penchent sur les grandes orientations à donner à l'Ordre, sur l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements qui en découlent, sur l'utilisation adéquate des ressources financières et sur la surveillance des activités de l'Ordre. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Conseil d'administration a tenu quatre séances ordinaires et quatre séances extraordinaires. L'assemblée générale de l'Ordre 2017-2018 s'est tenue le 16 novembre 2018 à l'hôtel Universel, à Montréal.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A NOTAMMENT :

- adopté le projet de rapport annuel 2016-2017;
- entériné la recommandation du comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) à l'égard de l'accréditation de la formation de base ou complémentaire offerte aux candidats en médiation familiale;
- adopté le programme de surveillance générale 2017-2018;
- adopté une résolution afin que les limitations d'exercice en vigueur apparaissent au tableau des membres accessible sur le site Internet;
- adopté une résolution afin que les avis de limitation et de radiation apparaissent sur le site Internet à la section Grand public pour une période de trois mois;

- accordé l'accréditation à la médiation familiale avec engagement pour une membre;
- adopté le rapport de mi-année du bureau du syndic;
- adopté les nouvelles dates pour la tenue de l'assemblée générale, du congrès et de la journée de la formation continue;
- adopté le mémoire sur le projet de loi 143, visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance;
- adopté une résolution afin que l'adresse courrier électronique professionnelle des membres ne soit pas incluse au tableau des membres.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES, D'ORIENTATION ET DE PRISES DE POSITION, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A NOTAMMENT :

- approuvé le plan d'action 2017-2018;
- adopté le document L'exercice de la psychothérapie et des interventions qui s'y apparentent;
- adopté le plan de communication 2017-2020;

- adopté le cadre de référence en santé mentale adulte;
- approuvé le plan d'action 2018-2019.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A NOTAMMENT :

- adopté les états financiers vérifiés 2016-2017;
- adopté une résolution afin de verser le même jeton de présence aux membres du comité d'inspection professionnelle et du comité des admissions par équivalence que celui versé aux membres du comité de la formation, du conseil d'arbitrage des comptes et du comité de révision des plaintes;
- choisi la firme La Personnelle pour le programme d'assurance automobile et habitation offert aux membres;
- entériné la proposition que l'Ordre rembourse aux administrateurs nommés la différence entre l'indemnité journalière que l'Office verse et le montant que l'Ordre rembourse pour les frais d'hébergement et de repas;
- adopté l'augmentation des frais d'inscription au registre des droits acquis de 10,00 \$;

- adopté les prévisions budgétaires 2018-2019;
- adopté l'augmentation des échelles salariales, du tarif des contractuels et des jetons de présence pour l'année 2018-2019;
- résolu de conserver les taux établis pour les frais de déplacement;
- adopté les modifications à la politique de placements;
- adopté les modifications apportées aux politiques concernant les conditions d'engagement des inspecteurs et celles du bureau du syndic;
- adopté les modifications apportées à la politique concernant les frais de séjour et de déplacement;
- adopté les modifications à la politique concernant l'accès aux documents.

EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A NOTAMMENT :

- adopté les délégations de pouvoirs au comité exécutif;
- adopté la proposition que le président du comité de gouvernance soit un membre du comité de gouvernance nommé par les membres dudit comité;
- approuvé le calendrier des réunions du Conseil d'administration avec l'ajout de deux réunions afin de respecter les nouvelles dispositions du Code des professions;
- approuvé une diminution du nombre d'administrateurs afin de respecter les nouvelles dispositions du Code des professions;
- approuvé la procédure de traitement de plainte de manquement par un membre du conseil de discipline;
- adopté la procédure concernant les vacances aux postes d'administrateurs;
- adopté les modifications demandées au règlement sur les assemblées générales, la rémunération des administrateurs élus et le siège de l'Ordre.

EN MATIÈRE DE NOMINATIONS ET DE MANDATS, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A NOTAMMENT :

- nommé Jean-Pierre Robin, ps.éd., comme délégué substitut au CIQ:
- nommé Stéphanie Adin, ps. éd. et Any Papazian, ps.éd. membres du comité d'admission par équivalence;
- nommé Claude Paquette, ps.éd., comme délégué substitut au CIQ;
- nommé Francine Dépelteau, ps.éd., secrétaire du comité d'inspection professionnelle;
- nommé Diane Métayer, ps.éd., Rina Petretta, ps.éd. et Marie-Claude Grou, ps.éd. scrutatrices aux élections 2018 et Julie Morin, ps.éd., comme scrutatrice substitut;
- nommé Libertad Sanchez, ps.éd., Carole Delage-Papineau, ps.éd., Christian Legendre, ps.éd. membres du conseil de discipline pour un mandat de trois ans;
- renouvelé le mandat de Bernard Deschênes, ps.éd., en tant que membre du conseil de discipline pour un mandat de trois ans;
- nommé Francine Dépelteau, ps.éd., représentante de l'Ordre au comité d'orientation et de validation des outils cliniques développés par le Centre de recherche appliquée en intervention psychosociale;

- renouvelé le mandat de messieurs André Roy et Louis Roy en tant que représentants publics et membres du comité de révision des plaintes pour un mandat de trois ans;
- nommé Julie Globensky, ps.éd., membre du comité d'inspection professionnelle;
- nommé Sylvain Deschênes, ps.éd., membre du comité d'admission par équivalence pour un mandat de trois ans;
- renouvelé le mandat de Josée Lehoux, ps.éd., en tant que membre du comité d'admission par équivalence pour un mandat de trois ans;
- nommé Anne-Marie Pierrot, secrétaire du comité d'admission par équivalence à compter du 12 mars 2018;
- nommé Richard Lachapelle, ps.éd., membre du comité de la formation pour trois ans;
- nommé Mireille Jean, ps.éd., administratrice, membre du Jury pour la Bourse Jocelyne-Pronovost et Véronique St-Pierre, ps.éd., administratrice, membre du jury pour la Bourse Marcel-Renou.

EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A NOTAMMENT:

- décerné le Prix Gilles-Gendreau à Joseph Ross, ps.éd. et Julie Morin, ps.éd., pour le projet de référentiel : Mesures d'encadrement à l'école : assurer une intervention préventive et éducative en situation complexe et une intervention adéquate en situation d'urgence ou de crise;
- décerné le Prix Publication Recherche à Line Massé, ps.éd., Claudia Verret et Manon Lévesque ps.éd., pour la publication Se faire des amis et les garder;
- décerné la bourse Marcel-Renou à Marie-Michèle Dufour, ps.éd.;
- décerné la Bourse Jocelyne-Pronovost à Benjamin-Pierre Rondeau, ps.éd.

EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A NOTAMMENT :

- adopté le nouveau plan d'organisation de l'Ordre;
- accordé une augmentation salariale de 8 % à la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, sans toutefois dépasser le maximum de l'échelle salariale de la direction générale.

Message des administrateurs nommés

Conformément au *Code des professions*, un conseil d'administration d'ordre professionnel est composé à la fois d'administrateurs élus et d'administrateurs nommés. Les administrateurs nommés sont désignés par l'Office des professions afin de garantir un regard externe. Ces administrateurs sont les représentants du public. L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec compte quatre administrateurs nommés. Ils exercent les mêmes fonctions, jouissent des mêmes pouvoirs et sont soumis aux mêmes obligations que les administrateurs élus.

Les administrateurs nommés sont pleinement indépendants et ne sont pas tenus de rendre compte de leur contribution. Nous estimons toutefois utile de faire part de celle-ci et d'en informer le public et les membres de l'Ordre. Nous nous impliquons activement dans différents comités notamment au comité exécutif et au comité de gouvernance. Nous n'hésitons pas à questionner les pratiques de gouvernance et les mécanismes de protection du public. Nos opinions sont respectées, voire recherchées.

Nous tenons à souligner l'engagement et l'ouverture des membres du Conseil d'administration et de la permanence à travailler en collaboration avec les ordres du domaine de la santé, les instances gouvernementales et les partenaires concernés afin d'assurer aux personnes qui le nécessitent la meilleure offre de service possible en qualité et en pertinence. Entre autres, mentionnons les travaux

du comité interordres sur la psychothérapie et tous les travaux avec des partenaires autochtones et gouvernementaux pour le déploiement de meilleurs services dans les secteurs de la protection de la jeunesse (DPJ) et les centres jeunesse en territoires autochtones.

Les représentations des instances, les orientations et les décisions du Conseil d'administration et l'appui de celui-ci aux différents travaux, prises de position et mémoires favorisent une meilleure compréhension du rôle du psychoéducateur et s'inscrivent dans la vision de l'Ordre : « être un acteur incontournable en matière d'intervention auprès des personnes en difficulté d'adaptation, et ce, tant par ses prises de position que par la qualité des interventions des psychoéducateurs et psychoéducatrices ».

Au cours de cet exercice financier, nous avons pu constater l'adhésion des membres du Conseil d'administration et des membres de l'OPPQ, réunis en assemblée générale, à la mission de protection du public.

Les administrateurs nommés

Francine Boivin Raoul Desmeules Claude Di Stasio Jocelyne Pellerin

Rapport des activités du comité de gouvernance

Le comité de gouvernance s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie du Conseil d'administration, à la composition du Conseil et de ses comités ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées.

Le comité de gouvernance a tenu cinq réunions au cours de l'année financière.

AU COURS DE L'ANNÉE, LES MEMBRES DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ONT NOTAMMENT :

- proposé une procédure à suivre pour l'élection d'un administrateur lors de vacances à un poste d'administrateur élu;
- analysé les montants des jetons de présence versés aux membres des différents comités;
- nommé un président du comité de gouvernance;
- revu le fonctionnement du Conseil d'administration en augmentant le nombre de rencontres régulières tenues par année;
- convenu de déplacer l'assemblée générale annuelle à l'automne après en avoir analysé les impacts;
- analysé les montants des frais de déplacement remboursés par l'Ordre aux administrateurs élus par rapport à ceux remboursés par l'Office des professions aux administrateurs nommés et révisé la politique de frais de déplacement de l'Ordre en conséquence;

- effectué une réflexion au sujet des élections, du nombre d'administrateurs et de la structure de gouvernance;
- révisé la politique d'accès aux documents et renseignements à caractère public accessibles sans restriction;
- révisé la politique concernant les conditions d'engagement des inspecteurs et celle des syndics;
- révisé la politique de placement de l'Ordre;
- revu le programme de formation offert aux administrateurs;
- révisé le Règlement sur les assemblées générales, la rémunération des administrateurs élus et le siège de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.

MEMBRES DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

VÉRONIQUE SAINT-PIERRE, ps.éd., administratrice, présidente du comité depuis le 19 janvier 2018

MONIQUE NADEAU, ps.éd., administratrice

JOCELYNE PELLERIN, administratrice nommée

DENIS LECLERC, ps.éd., président de l'Ordre

DOMINIQUE AUGER, D.S.A., Adm.A., directrice générale et secrétaire

Rapport des activités du comité exécutif

Le comité exécutif est composé du président, du vice-président, de deux administrateurs élus et d'un administrateur nommé. Le comité exécutif est élu annuellement. En plus d'exercer les pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués, conformément à l'article 96.1 du *Code des professions*, il veille aux affaires courantes de l'Ordre.

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

DENIS LECLERC, ps.éd., président

JEAN-PIERRE ROBIN, ps.éd., vice-président

BRIGITTE ALARIE, ps.éd., administratrice

MARC BERGERON, ps.éd., administrateur

FRANCINE BOIVIN, administratrice nommée

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, le comité exécutif a tenu sept réunions régulières. Lors de ces réunions, les administrateurs ont notamment approuvé la liste des candidats admis par la secrétaire, ils ont pris connaissance des décisions du comité des admissions par équivalence, procédé à l'étude des recommandations du comité d'inspection professionnelle et du conseil de discipline et fait des recommandations au Conseil d'administration. Les dossiers administratifs et financiers ont été à l'ordre du jour de toutes les réunions.

Voici un résumé des principales décisions du comité exécutif.

DÉLIVRANCE DE PERMIS, ACCRÉDITATIONS ET TABLEAU DES MEMBRES

LE COMITÉ EXÉCUTIF A NOTAMMENT :

- effectué la délivrance de permis aux nouveaux membres et réinscrit des membres au tableau;
- effectué la délivrance de permis à des nouveaux membres ayant un dossier criminel après analyse de leurs dossiers respectifs;
- délivré et renouvelé des permis restrictifs temporaires;
- octroyé des permis réguliers à des détenteurs de permis temporaires;
- accordé des prolongations de délai de permis restrictifs temporaires à des candidats pour compléter les exigences rattachées à l'obtention de leur permis réguliers;
- radié des membres pour différents motifs;
- accordé des accréditations à la pratique de la médiation familiale;
- accordé des prolongations à l'accréditation à la médiation familiale;
- suspendu une accréditation à la médiation familiale pour formation non effectuée.

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

LE COMITÉ EXÉCUTIF A NOTAMMENT :

- imposé des mesures de perfectionnement à des psychoéducateurs à la suite des recommandations du comité d'inspection professionnelle et du conseil de discipline;
- prolongé le délai accordé à certains psychoéducateurs et psychoéducatrices pour réussir une formation ou une supervision;
- autorisé l'envoi d'une mise en demeure pour usurpation de titre dans certains cas particuliers;
- révisé des décisions du comité d'admission par équivalence;
- levé une limitation d'exercice imposée à un psychoéducateur s'étant conformé aux exigences de formation de l'Ordre;
- autorisé certains fournisseurs à effectuer des modifications au site internet de l'Ordre afin d'y ajouter les avis de radiation et de limitation d'exercice pour une période de trois mois et d'ajouter au tableau des membres l'information relative aux limitations d'exercice en vigueur;
- recommandé au Conseil d'administration que l'adresse de courrier électronique professionnelle des membres ne soit pas incluse au tableau des membres de l'Ordre.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

LE COMITÉ EXÉCUTIF A NOTAMMENT :

- adopté les états de revenus et dépenses et le bilan de fin de mois tout au cours de l'année;
- nommé un membre du comité exécutif pour recevoir les états financiers de l'année;
- approuvé des changements concernant les jetons de présence à être versés aux présidents et aux membres de différents comités;
- approuvé les tableaux des dépenses du président;
- mandaté l'Ordre de convenir d'une entente de gré à gré avec un fournisseur au sujet de la rédaction du référentiel de compétences des psychoéducateurs;
- approuvé l'attribution d'un contrat pour la révision du processus d'inspection à un fournisseur;

- recommandé au Conseil d'administration de consulter les membres avant l'assemblée générale et lors de celle-ci au sujet d'une augmentation de la cotisation de 10,00 \$ pour l'année 2019-2020;
- recommandé au Conseil d'administration d'augmenter les frais d'inscription au registre des droits acquis de 10,00 \$;
- révisé la politique de placements;
- recommandé au Conseil d'administration l'augmentation des échelles salariales et des jetons de présence pour l'année 2018-2019;
- recommandé au Conseil d'administration de conserver les barèmes de frais de déplacement tels quels;
- recommandé au Conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

LE COMITÉ EXÉCUTIF A NOTAMMENT :

- nommé Louise Fleurent, ps.éd., Annie Poirier St-Onge, ps.éd., et Sara Bouffard, ps.éd., membres du comité du magazine et renouvelé le mandat de Andrée-Anne Houle, ps.éd. au même comité;
- renouvelé les mandats d'Isabelle Banville, ps.éd., et
 André Lavergne, ps.éd., au conseil d'arbitrage des comptes;
- analysé deux versions du document La psychothérapie et les interventions qui s'y apparentent.

Personnel de l'Ordre

DIRECTION GÉNÉRALE

DOMINIQUE AUGER, directrice générale et secrétaire

MANON GAUTHIER, B.A., adjointe à la direction générale, à la présidence et responsable des ressources humaines

DIRECTION DES AFFAIRES CORPORATIVES

ALAIN BEAUREGARD, B.A., responsable des communications

CAROLE ST-ONGE, responsable des services administratifs

SONIA ZENNAF, adjointe aux communications et aux services administratifs (depuis le 27 novembre 2017)

BUREAU DU SYNDIC

ROBERT TURBIDE, syndic

ANNE-MARIE BEAULIEU, syndique adjointe

BERNARD CABOT, syndic adjoint

JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER, syndic adjoint

ANNIE POIRIER, syndique adjointe

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET AFFAIRES JURIDIQUES

MÉLANY BESNER, adjointe à l'admission

JOSÉE CARON, technicienne juridique et secrétaire du conseil de discipline

DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DU SOUTIEN DE LA PRATIQUE

CLAUDE PAQUETTE, ps.éd., directeur de l'encadrement et du soutien de la pratique

CATHERINE DE LANUX, ps.éd., coordonnatrice aux affaires professionnelles

FRANCINE DÉPELTEAU, ps.éd., responsable de l'inspection professionnelle

MARIE-CHRISTINE HARGUINDÉGUY-LINCOURT, ps.éd., coordonnatrice à la formation continue et au soutien professionnel

JEAN HÉNAULT, ps.éd., coordonnateur aux admissions et au soutien professionnel

ME ANNE-MARIE PIERROT, responsable des admissions par équivalence (depuis le 12 mars 2018)

MARTIN PAQUETTE, adjoint aux admissions par équivalence et à la direction de l'encadrement et du soutien de la pratique (depuis le 26 février 2018)

PIERRETTE SAVARD, adjointe à l'inspection et au bureau du syndic

DOMINIQUE TRUDEL, Ph. D., ps.éd., coordonnatrice au développement de la pratique et au soutien professionnel

HÉLÈNE VERNEREY, adjointe au développement et au soutien professionnel

ÉQUIPE D'INSPECTEURS

JACQUES ADAM, ps.éd., inspecteur
JANIE AUBIN, ps.éd., inspectrice
MARIE BÉDARD, ps.éd., inspectrice
RICHARD CHAGNON, ps.éd., inspecteur
SYLVAIN DAIGNEAULT, ps.éd., inspecteur
MÉLISSA DE COURVAL, ps.éd., inspectrice
ANNE-MARIE DELISLE, ps.éd., inspectrice
RICHARD LACHAPELLE, ps.éd., inspecteur
GENEVIÈVE MASSICOTTE, ps.éd., inspectrice
DIANA POOT, ps.éd., inspectrice
GHITZA THERMIDOR, ps.éd., inspectrice

Bureau du syndic

52 9

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information ou d'une demande du public selon laquelle un psychoéducateur aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie des psychoéducateurs* ou des autres règlements adoptés en vertu du *Code des professions*.

Cette année, 52 nouveaux dossiers d'enquête ont été ouverts alors que 52 ont été fermés. De nombreuses demandes d'information ont été reçues de la part du public ou des membres concernant des renseignements en regard des lois et règlements régissant l'exercice de la psychoéducation.

Aucune demande de renseignements en vertu de la Loi d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels n'a été reçue par le bureau du syndic.

BILAN DES DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE LA PÉRIODE VISÉE Dossiers demeurés ouverts au 1er avril 2017 9 Dossiers ouverts durant la période 52 Membres visés durant la période 47

Dossiers fermés durant la période

Dossiers demeurant ouverts au 1er avril 2018

DÉCISIONS	
Décisions de porter plainte	8
Décisions de ne pas porter plainte	44
Décision de régler le dossier par la conciliation	0

MOTIF PRINCIPAL DES DEMANDES D'ENQUÊTE REÇUES AU COURS DE LA PÉRIODE VISÉE Qualité de la relation professionnelle 17 Consentement 3 Indépendance professionnelle et conflit d'intérêts 3 Qualité d'exercice 27 Dispositions préliminaires 2 TOTAL 52

BUREAU DU SYNDIC
ROBERT TURBIDE, ps.éd., syndic
ANNE-MARIE BEAULIEU, ps.éd., syndique adjointe
BERNARD CABOT, ps.éd., syndic adjoint
JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER, ps.éd., syndic adjoint
ANNIE POIRIER, ps.éd., syndique adjointe

Comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre et voit à ce que les normes soient appliquées. Pour ce faire, il procède notamment à la vérification du lieu de pratique, des dossiers et du matériel des psychoéducateurs. Selon les circonstances, le CIP peut s'adresser au comité exécutif afin d'exiger qu'un membre complète un stage, un cours de perfectionnement ou les deux à la fois. La requête du CIP pourrait même avoir pour objet de limiter ou de suspendre le droit d'exercer les activités professionnelles d'un psychoéducateur, jusqu'à ce que le membre en difficulté ait satisfait aux conditions qui lui sont imposées.

RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS

Pour l'exercice 2017-2018, un total de 466 avis de sélection ont été envoyés aux membres sélectionnés, les invitant dans un premier temps à remplir un questionnaire d'autoévaluation de leur pratique. Ce nombre représente environ 12 % des membres en exercice clinique. Après analyse, 195 visites ont été déterminées, représentant 42 % des membres ayant rempli le questionnaire. À ce nombre s'ajoutent sept visites de milieux en soutien clinique, réalisées auprès d'environ 266 membres et portant notamment, sur les normes en tenue de dossiers et la déontologie.

Durant cette même période, le CIP s'est réuni à neuf reprises et a tenu trois journées d'étude, réunissant l'ensemble des inspecteurs et les membres du comité d'inspection professionnelle. De plus, une démarche de révision complète du processus d'inspection professionnelle a débuté en mars 2018 avec l'aide d'un consultant externe, réunissant à la fois des membres du CIP, des inspecteurs et la direction de l'Ordre.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CIP A FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES:

- Revoir le processus en inspection professionnelle, afin de le rendre plus efficient pour être en mesure de réaliser plus d'inspections sans augmenter les ressources financières.
 Cette révision devra prendre en considération le recours aux technologies de pointe, les modalités actuelles de même que les ressources humaines;
- Poursuivre la surveillance des membres en milieu scolaire et ceux en pratique privée en raison des défis particuliers que présentent ces secteurs;
- Rendre accessibles ou plus accessibles les formations portant sur l'évaluation psychoéducative, la déontologie et la tenue des dossiers en rôle-conseil.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2017-2018

En vertu de l'article 11 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, le CIP a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2017-2018 et a proposé au Conseil d'administration de l'Ordre les critères de sélection suivants :

1. CRITÈRES DE SÉLECTION PERMANENTS

LES MEMBRES:

- qui présentent un minimum d'un an d'expérience professionnelle;
- n'ayant jamais rempli de questionnaire d'autoévaluation;
- dont les heures de formation continue ne respectent pas la norme d'exercice;
- dont la dernière inspection remonte à plus de sept ans;
- qui ont été admis par équivalence dans la dernière année (pour ces membres, la visite proposée sera de type « visite de démarrage »);
- qui vivent un changement majeur de poste occupé, de domaine de pratique, de services offerts ou de clientèle.

2. CRITÈRES SPÉCIFIQUES POUR LA PÉRIODE :

LES MEMBRES:

- qui arrivent à trois ans de pratique;
- qui exercent en milieu scolaire;
- qui cumulent 15 ans ou plus de pratique (permis 01-02-03).

INSPECTION GÉNÉRALE 2017	
Questionnaires transmis aux membres	466
Questionnaires en attente	0
Questionnaires non complétés (annulés ou reportés) ⁶	104
QUESTIONNAIRES COMPLÉTÉS	362

QUESTIONNAIRES – MILIEUX DE PRATIQUE	
Pratique privée	10
Santé et services sociaux – Centres jeunesse et centres de réadaptation	110
Santé et services sociaux – autres	91
Centres de la petite enfance	3
Milieu communautaire	4
Milieu scolaire	117
Autres	27
TOTAL DES QUESTIONNAIRES	362

QUESTIONNAIRES – RÉSULTATS DE L'ANALYSE	
Pratique jugée acceptable	164
Visite déterminée ⁷	195
Le CIP ne peut se prononcer en raison de la fonction occupée	3
Référence au syndic	0
TOTAL	362

VISITES 2017 – RÉPARTITION DES MILIEUX DE PRATIC	QUE
Pratique privée	10
Santé et services sociaux – Centres jeunesse et centres de réadaptation	49
Santé et services sociaux – autres	42
Milieu scolaire	74
Milieu communautaire et autres	20
TOTAL	195

DÉCISIONS DU CIP pour la période du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	
Pratique répondant aux normes	15
Correctifs mineurs	100
Correctifs avec envoi de documents au CIP	56
Correctifs avec visite de contrôle	7
Inspection particulière portant sur la compétence	3
Imposition d'une mesure par le comité exécutif	5
Référence au syndic	1
À recevoir	8
TOTAL	195

⁶ Motifs d'annulation ou report : congé de maladie, congé parental, retraite imminente, titre d'emploi ou fonctions (enseignant, gestionnaire, technicien, etc.).

⁷ Les visites sont déterminées en fonction des critères du programme de surveillance générale et des informations contenues dans les questionnaires.

DEMANDES D'INSPECTION SUR LA COMPÉTENCE

TOTAL	10
Provenance du CIP	3
Provenance du public – employeur – collègue	2
Provenance du syndic	5

INSPECTIONS SUR LA COMPÉTENCE – DÉCISIONS DU CIP pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Pratique répondant aux normes	3
Envoi de documents au CIP	0
Visite de suivi	0
Imposition d'une mesure par le comité exécutif	2
Référence au syndic	1
À recevoir	1

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)

CHANTAL CLOUTIER, ps.éd.

FRANCINE DÉPELTEAU, ps.éd., secrétaire (depuis janvier 2018)

CLAIRE JUTRAS, ps.éd., présidente

ANN-REBECCA MAUGILE, ps.éd.

CLAUDE PAQUETTE, ps.éd., secrétaire (jusqu'en décembre 2017)

RINA PETRETTA, ps.éd.

INSPECTRICES ET INSPECTEURS

JACQUES ADAM, ps.éd.

JANIE AUBIN, ps.éd.

MARIE BÉDARD, ps.éd.

RICHARD CHAGNON, ps.éd.

SYLVAIN DAIGNEAULT, ps.éd.

MÉLISSA DE COURVAL, ps.éd.

ANNE-MARIE DELISLE, ps.éd.
RICHARD LACHAPELLE, ps.éd.

GENEVIÈVE MASSICOTTE, ps.éd.

DIANA POOT, ps.éd.

GHITZA THERMIDOR, ps.éd.

Conseil de discipline

1

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Conseil de discipline a été saisi de quatre nouvelles plaintes par le syndic, il a pris cinq décisions en délibéré et n'a rendu aucune décision sur le banc. Aucune plainte privée n'a été déposée devant le conseil de discipline.

SÉANCES DU CONSEIL DE DISCIPLINE :

- Six journées d'audience
- Six conférences de gestion

DÉCISIONS RENDUES PAR LE CONSEIL

Le conseil a rendu cinq décisions déclarant l'intimé coupable ou lui imposant une sanction dont une de celles-ci a été rendue à plus de 90 jours de la prise en délibéré. Parmi ces décisions, trois ont été rendues sur des dossiers de l'année précédente et une décision a été rendue sur un dossier de l'année 2015-2016.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le conseil de discipline a également fait deux recommandations au Conseil d'administration et aucune décision n'a été portée en appel.

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE AU 31 MARS 2018

NATURE DE LA PLAINTE NOMBRE

Avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession et avoir eu une conduite pouvant porter atteinte à l'intégrité mentale ou affective de sa cliente mineure en tenant des propos et en commettant des gestes qui transgressaient les limites du cadre thérapeutique.

Avoir émis des reçus de naturothérapeute auprès de clients à qui elle a rendu des services en psychoéducation, et ce, malgré l'avis émis par l'Ordre, commettant ainsi une infraction aux dispositions des articles 37 et 40 du Code de déontologie des psychoéducateurs et psychoéducatrices.

NATURE DE LA PLAINTE (suite)

NOMBRE

Avoir omis de tenir et de conserver à jour un dossier professionnel et d'y consigner les informations prévues par règlement / Avoir transmis des informations fausses, qui ne correspondaient pas aux services rendus / S'être placé en situation de conflit d'intérêts et de conflit de rôles / Avoir omis de tenir un dossier de rôle-conseil / Avoir communiqué un renseignement de nature confidentielle sans l'autorisation du client / Avoir facturé des honoraires pour des services qui n'avaient pas encore été rendus.

1

Avoir fait défaut de transmettre à ses clients ou à leurs parents, toutes les informations nécessaires pour établir un consentement libre et éclairé / A exercé de façon contraire aux règles de l'art et aux normes de pratique généralement reconnues dans la profession, dans le dossier de ses clients, en omettant d'utiliser une démarche évaluative rigoureuse et structurée ainsi qu'en omettant d'offrir une approche adaptée aux besoins de ces derniers / N'a pas tenu compte des limites de sa compétence et a tenu des propos qui excédaient son champ de compétence, en proposant à sa cliente de reporter la prise d'une médication prescrite par son médecin, en démontrant une attitude favorable face à l'arrêt de médication au profit de l'hypnothérapie et en proposant la prise de produits en pierre de « Shungite » / N'a pas respecté les règles de l'art et les normes de pratique généralement reconnues dans la profession en offrant à sa cliente de lui vendre des produits qui ne sont pas liés à la psychoéducation, soit des pierres de « Shungite » / Avoir omis de consigner au dossier de ses clients les informations prévues par règlement et n'a pas tenu ces dossiers de façon conforme aux normes de pratique généralement reconnues dans la profession.

1

DÉCISIONS DU CONSEIL	NOMBRE
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimée	0
Radiant provisoirement l'intimé	0
Autorisant le retrait de la plainte	0
Déclarant l'intimé coupable	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant des sanction	s 3
Décision interlocutoire	0
Imposition d'une sanction	1

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL	NOMBRE
Réprimandes	2
Amendes	2
Limitation d'exercice et amende	0
Radiation temporaire	3
Radiation permanente	0

CONSEIL DE DISCIPLINE
ME CAROLINE CHAMPAGNE, présidente
ME MYRIAM GIROUX-DEL ZOTTO, présidente
ME LYNE LAVERGNE, présidente
ME JEAN-GUY LÉGARÉ, président
LUCILLE DAVID, ps.éd.
CAROLE DELAGE PAPINEAU, ps.éd. (à compter du 10 mars 2018)
JULIE DE SERRES, ps.éd.
BERNARD DESCHÊNES, ps.éd.
RENÉ GRENIER, ps.éd.
RENÉE GIGUÈRE, ps.éd.
DANIÈLE LAREAU, ps.éd. (jusqu'au 17 octobre 2017)
JOSÉE LEHOUX, ps.éd. (jusqu'au 19 octobre 2017)
DIANE MÉTAYER, ps.éd.
DANIEL PUSKAS, ps.éd.
LIBERTAD SANCHEZ, ps.éd. (à compter du 10 mars 2018)
JOSÉE CARON, secrétaire
ME LOUISE RICHARD, secrétaire substitut

Comité de révision des plaintes

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre le professionnel.

Au cours de l'année d'exercice 2017-2018, aucune demande n'a été présentée au comité.

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES
LOUISE DÉPELTEAU, ps.éd., présidente
COLLETTE BOULANGER, ps.éd.
JULIE DELISLE, ps.éd.
LISE DESBIENS, ps.éd.
JEAN-LOUIS LABERGE, représentant du public
ANDRÉ ROY, représentant du public
LOUIS ROY, représentant du public
JOSÉE CARON, secrétaire

Conseil d'arbitrage des comptes

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'appliquer la procédure d'arbitrage des comptes conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2017-2018, aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue.

ARBITRES	
ISABELLE BANVILLE, ps.éd.	
ANDRÉ LAVERGNE, ps.éd.	
JOANNE PARENT, ps.éd.	
SYLVIE PELLETIER, ps.éd.	

Usurpation de titre et exercice illégal

Nombre d'enquêtes complétées sur l'usurpation du titre : 20 Nombre d'enquêtes complétées sur l'exercice illégal : 0

Parmi les enquêtes effectuées, aucune poursuite pénale n'a été intentée portant sur l'usurpation de titre.

Exercice en société

Treize psychoéducateurs exercent en société par actions et neuf en société en nom collectif à responsabilité limitée.

Admission à la pratique

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Le Conseil d'administration a délégué au comité des admissions par équivalence le mandat d'examiner les demandes d'équivalence à l'Ordre et de faire les recommandations appropriées selon le Code des professions, le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, le Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec et la réglementation de la Charte de la langue française.

L'Ordre n'a pas de règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de psychoéducateurs hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre, ni de règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre pour donner effet à un arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Cette situation s'explique par le fait que la profession de psychoéducateur est propre au Québec et n'a pas vraiment d'équivalence à l'extérieur de la province.

COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE

JOSÉE LEHOUX, ps.éd., présidente du comité

STÉPHANIE ADIN, ps.éd., membre

SUZANNE BERNIER, ps.éd., membre

RACHEL BLUTEAU, ps.éd., membre

ANY PAPAZIAN, ps.éd., membre

DOMINIQUE TRUDEL, ps.éd., secrétaire

LE COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE A TENU HUIT RÉUNIONS AU COURS DESQUELLES IL A :

- étudié 72 demandes d'admission par voie d'équivalence de formation. Le comité a délivré un permis restrictif temporaire pour 11 candidats, a exigé une formation supplémentaire à 25 candidats, a délivré un permis sans condition à 27 candidats, et a refusé l'admission à neuf candidats ne satisfaisant pas aux exigences;
- étudié la candidature de cinq candidats qui ont déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme; le comité a délivré un permis sans condition à deux candidats, imposé un stage à un candidat et imposé un stage avec limitation du droit d'exercice aux deux autres candidats;
- étudié la candidature de 10 candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au tableau des membres pendant plus de cinq ans, le comité a délivré un permis sans condition à six candidats, imposé un stage à deux candidats, imposé un stage avec limitation du droit d'exercice à un candidat et imposé un stage avec suspension du droit d'exercice à un candidat.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	0	0	0	0

	NOMBRE
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	0

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	NOMBRE				
	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	7	1	3	3	0
au Québec	65	26	33	6	0

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	NOMBRE		
	AU CANADA	HORS DU CANADA	
Cours	0	1	
Stage	0	0	
Examen	0	0	
Cours et stage	0	2	
Stage et examen	0	0	
Cours et examen	0	0	
Cours, stage et examen	0	0	

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	NO	NOMBRE		
	AU CANADA	HORS DU CANADA		
Cours	0	0		
Stage	0	0		
Examen	0	0		
Cours et stage	0	0		
Stage et examen	0	0		
Cours et examen	0	0		
Cours, stage et examen	0	0		

	NOMBRE
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	7

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

DEMANDES DE DÉLIVRANCE

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	4	2	2	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	36	11	25	0

ACTIONS MENÉES POUR FACILITER LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

L'Ordre offre des activités de formation aux candidats sur des contenus demandés en cours d'admission : système professionnel, déontologie et éthique, fondements de la psychoéducation et évaluation psychoéducative. De plus, les candidats à qui le comité des admissions par équivalence demande d'effectuer un stage

professionnel bénéficient d'une supervision par un psychoéducateur. L'encadrement offert au candidat respecte les conditions et exigences énoncées dans le *Guide de stage à l'intention des candidats à l'admission par équivalence* adopté par l'Ordre en 2014.

ACTIVITÉS DE FORMATION ET STAGES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Système professionnel, déontologie et éthique (3 sessions offertes)	34
Évaluation psychoéducative : séminaire d'encadrement clinique (2 sessions offertes)	14
Programme de lectures dirigées sur les fondements de la psychoéducation	6
Stage de 270 heures	4 (terminés)
Stage de 405 heures	2 (terminés) 3 (en cours)
Stage de 540 heures	1 (terminé) 2 (en cours)

RENCONTRES DES ÉTUDIANTS INSCRITS AU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION

Chaque année, l'Ordre offre aux universités de rencontrer leurs étudiants inscrits au programme de maîtrise en psychoéducation. Les objectifs de ces rencontres sont de présenter les mécanismes de protection du public et le projet de loi 21 et de mieux faire connaître le fonctionnement de l'Ordre, sa structure et les services offerts aux membres.

EN 2017-2018, LES ÉTUDIANTS DES UNIVERSITÉS SUIVANTES ONT ÉTÉ RENCONTRÉS :

- Université du Québec à Trois-Rivières campus de Trois-Rivières
- Université du Québec en Outaouais campus de Gatineau et de St-Jérôme
- Université Laval

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

DEMANDES DE PERMIS

	QUANTITÉ
Demandes de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (Article 184 du <i>Code des professions</i>)	301
Demandes de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme	301
Demandes de permis refusées fondées sur la détention d'un diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	72
Demandes de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	63
Demandes de permis refusées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	9
Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Comité de la formation

Le comité de la formation est un comité consultatif auprès du Conseil d'administration de l'Ordre. Il a comme mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation initiale des psychoéducateurs.

Conformément au plan de travail triennal qu'il s'est donné en 2016, le comité a poursuivi ses travaux au sujet de l'encadrement des stages offerts dans les programmes universitaires en psychoéducation. Les membres du comité ont examiné les documents et guides de stage utilisés par les universités. Ils ont relevé des données sur la durée des différents stages, leur nature, leurs conditions et la supervision offerte à l'étudiant. Les membres ont également consulté quelques articles scientifiques. Cette démarche leur a permis de cerner quelques principes et enjeux liés à l'activité d'apprentissage que constitue le stage. Les réflexions du comité feront l'objet d'une activité d'échange avec les représentants universitaires au cours de l'année 2018-2019.

Le comité de la formation a également abordé, parmi les autres sujets de ses réunions, les implications de la Loi 11 sur les activités de formation initiale en psychoéducation et le projet d'élaboration d'un référentiel de compétences pour l'exercice de la psychoéducation au Québec adopté par l'Ordre.

Le comité de la formation a tenu deux réunions au cours de l'année 2017-2018.

COMITÉ DE LA FORMATION

DOMINIQUE TRUDEL

Ph. D., ps.éd., représentante de l'Ordre et présidente du comité

BERNARD DESCHÊNES

ps.éd., représentant de l'Ordre

CAROLINE COUTURE

Ph. D., ps.éd., représentante du Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI)

ISABELLE THIBAULT

Ph. D., ps.éd., représentante du BCI

LUCIE VÉZINA

représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), jusqu'au 10 octobre 2017

MARJORIE TREMBLAY

représentante du MEES, du 11 octobre 2017 au 18 janvier 2018

SIMON LAVERDIÈRE

représentant du MEES, à partir du 19 janvier 2018

MARIE-CLAUDE RIOPEL

représentante suppléante du MEES

DOMINIQUE AUGER

D.S.A., Adm.A., directrice générale et secrétaire de l'Ordre (invitée)

Activités de formation continue

Au cours de l'année 2017-2018, l'Ordre a reconduit les activités en salle les plus demandées et a offert davantage de formations en salle que l'an dernier. Dans ce cas, les participants ont également pu suivre la formation sur le WPPSI, un instrument de mesure du développement cognitif des enfants, dont l'usage est possible pour les psychoéducateurs seulement dans le cadre d'un processus de dérogation scolaire. Ajout intéressant cette année, une formation interordres : l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec se sont regroupés pour offrir à leurs membres respectifs une formation sur la prévention de la mesure

d'isolement pour les adultes en santé mentale. Le point fort est de regrouper différents types de professionnels ce qui rend plus riches les échanges sur le thème de la formation.

Des activités ont également été offertes en classes virtuelles; les membres ont aussi pu réaliser des activités d'autoapprentissage. Les activités individuelles d'apprentissage, qui multiplient les possibilités d'accès à la formation continue, ont été reconduites. Notons cette année une augmentation de la participation à plusieurs activités ainsi qu'au colloque de l'Ordre, événement biannuel apprécié des membres. Finalement, soulignons que plus de 1 000 membres ont participé aux différentes activités de formation continue au cours de l'année.

TABLEAUX DES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE OFFERTES EN 2017-2018

ACTIVITÉS DE GROUPE EN SALLE	NOMBRE DE SÉANCES	NOMBRE DE MEMBRES PARTICIPANTS
BASC-3 (9 heures)	3	77
Conners-3 (7 heures)	1	29
Processus d'évaluation à des fins de dérogation scolaire (18 heures)	1	16
WPPSI-IV pour l'évaluation aux fins de dérogation scolaire (4 heures)	1	16
Prévention de l'isolement en santé mentale adulte : une approche interprofessionnelle (7 heures)	3	11 (places limitées)
SOUS-TOTAL		149

ACTIVITÉS DE GROUPE EN CLASSE VIRTUELLE (WEB)	NOMBRE DE SÉANCES	NOMBRE DE MEMBRES PARTICIPANTS
Démarrer une pratique privée 1ère partie (3 heures) Démarrer une pratique privée 2e partie (3 heures)	2	66
Webinaire : Des modalités de soutien professionnel pour exercer son rôle-conseil (1,5 heure)	1	29
SOUS-TOTAL		95

ACTIVITÉS INDIVIDUELLES D'AUTOAPPRENTISSAGE	NOMBRE DE SÉANCES	NOMBRE DE MEMBRES PARTICIPANTS
La tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (20 heures)	_	50
La tenue de dossiers : aspects pratiques (20 heures)	-	19
Test de lecture : Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant (1 heure)	_	293
SOUS-TOTAL		362

AUTRE ACTIVITÉ DE FORMATION	NOMBRE DE SÉANCES	NOMBRE DE MEMBRES PARTICIPANTS
Colloque OPPQ	_	458
SOUS-TOTAL		458
TOTAL		1064

Comité de la médiation familiale

L'Ordre est l'un des organismes accréditeurs à la médiation familiale et doit voir à ce que parmi ses membres, les candidats à la médiation familiale rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation. Le comité de la médiation familiale (CMF) de l'Ordre étudie les demandes d'accréditation des membres à titre de médiateur familial conformément au Règlement sur la médiation familiale (RLRQ, chapitre C-25.01, r.0.7) et fait des recommandations au comité exécutif de l'Ordre. Il présente également les demandes de prolongation au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), en cohérence avec le mandat de ce dernier eu égard à l'interprétation et l'application des conditions et du processus d'accréditation en médiation familiale en concordance de la législation en la matière. Suite aux recommandations du COAMF, le CMF fait ses recommandations au comité exécutif quant à la prolongation de l'accréditation avec engagement d'un médiateur.

Au cours de l'année 2017-2018, le comité s'est réuni à six reprises. Le comité exécutif a approuvé les recommandations émises par le comité pour l'ensemble des dossiers traités :

RECOMMANDATIONS	NOMBRE DE DOSSIERS
Accréditation avec engagement	4
Accréditation sans engagement	3
Prolongation du délai pour effectuer les engagements (un an ou deux ans)	2
Suspension d'accréditation	1
Révocation d'accréditation	0
Annulation d'accréditation en raison de cessation de la pratique	3
Réactivation d'accréditation	0
Refus d'accréditation	0

MEMBRES DU COMITÉ DE LA MÉDIATION FAMILIALE

JOHANNE QUENNEVILLE, ps.éd. et médiatrice familiale

CATHERINE DE LANUX, ps.éd., coordonnatrice aux affaires professionnelles, responsable du comité

Autres comités de l'Ordre

COMITÉ D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES

COMITÉ EN SANTÉ MENTALE ADULTE (SMA)

Le plan d'action pour l'année 2017-2018 du comité SMA était de favoriser le réseautage entre les psychoéducateurs du secteur, de terminer la production d'un cadre de référence pour le secteur, ainsi que de procéder à son lancement.

En plus d'avoir été sollicités par la permanence de l'Ordre pour répondre aux questions des membres et du public en lien avec le secteur de pratique, il a finalisé la production du cadre de référence des psychoéducateurs en santé mentale adulte.

Ainsi, un sous-comité de travail composé de la responsable, de la secrétaire et d'une membre du comité, a poursuivi la correction du contenu du cadre de référence. Il a également soumis le document corrigé au Conseil d'administration de l'Ordre qui en a approuvé la version finale.

L'Ordre et le comité ont procédé au lancement officiel du cadre de référence *Le psychoéducateur en santé mentale adulte*, le 14 décembre 2017, date qui a également marqué la réalisation et la fin du mandat du comité.

MEMBRES DU COMITÉ

CATHERINE BEAUDET, ps.éd.

ISABELLE BOURASSA, ps.éd.

ISABELLE DAME, ps.éd., responsable du comité

SARAH DUFORD, ps.éd.

ANNE-MARIE FOURNELLE, ps.éd.

STÉFANIE HÉBERT, ps.éd.

VÉRONIQUE HÉNEAULT, ps.éd.

HÉLÈNE MINEAU, ps.éd.

CATHERINE DE LANUX, ps.éd., secrétaire du comité

COMITÉ DÉFICIENCE INTELLECTUELLE -TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (DI-TSA)

Le plan d'action du comité DI-TSA pour l'année 2017-2018 était de contribuer au colloque en préparant une journée pour les membres du secteur de pratique, ainsi que de sonder les besoins de ces membres qui requerraient un nouveau mandat pour le comité.

En plus d'avoir été sollicités par la permanence de l'Ordre pour répondre aux questions des membres et du public en lien avec le secteur de pratique, le comité s'est réuni une fois. Ses travaux ont porté sur :

- la préparation et l'animation de la journée pour les membres du secteur dans le cadre du colloque de l'Ordre;
- la préparation et la passation du sondage ainsi que l'analyse des besoins des professionnels du secteur de pratique présents lors du colloque de l'Ordre et dans les milieux de pratique;
- l'évaluation du mandat du comité.

En raison de la réalisation de son mandat et des résultats des consultations ne justifiant pas la sollicitation d'un nouveau mandat, le comité a mis fin à ses activités le 3 octobre 2017.

MEMBRES DU COMITÉ

JEAN-FRANÇOIS BOUFFARD, ps.éd., responsable du comité

AMÉLIE DUFOUR, ps.éd.

DOMINIC LACASSE, ps.éd.

MANON LAFLAMME, ps.éd.

VÉRONIQUE LONGTIN, ps.éd.

GHITZA THERMIDOR, ps.éd.

CATHERINE DE LANUX, ps.éd., secrétaire du comité

COMITÉ PERSONNES ÂGÉES

Le plan d'action du comité personnes âgées pour l'année 2017-2018 était de favoriser le réseautage entre les psychoéducateurs qui travaillent auprès des personnes âgées, notamment en CHSLD; développer un outil promotionnel (dépliant ou autre) destiné au public et aux partenaires, présentant l'intervention psychoéducatrice auprès des personnes âgées; préparer une journée d'ateliers et d'échange portant sur ce secteur de pratique dans le cadre du colloque de l'Ordre.

En plus d'avoir été sollicités par la permanence de l'Ordre pour répondre aux questions des membres et du public en lien avec le secteur de pratique, les membres du comité se sont réunis à trois reprises au cours de l'année et ils ont :

- planifié et animé une journée pour les membres du secteur dans le cadre du colloque de l'Ordre, dont les ateliers ont été présentés par deux des membres du comité qui les ont montés pour l'occasion;
- poursuivi l'élaboration d'un dépliant promotionnel sur la pratique dans ce secteur.

MEMBRES DU COMITÉ

NATHALIE CÔTÉ, ps.éd.

AUDREY LAPIERRE, ps.éd.

DIANE MÉTAYER, ps.éd., responsable du comité

MARIE-JOSÉE PARENT, ps.éd.

MARIE-CLAUDE PÉRUSSE, ps.éd.

CATHERINE DE LANUX, ps.éd., secrétaire du comité

COMITÉ DU DOSSIER DE LA PRATIQUE EN MOUVEMENT

Le comité du dossier du magazine professionnel de l'Ordre voit au choix des thématiques qui seront abordées dans chacun des numéros et à la recherche d'auteurs, le plus souvent psychoéducateurs, qui pourront contribuer à leur approfondissement sous des angles variés et complémentaires. Les psychoéducateurs qui font partie de ce comité sont à l'affût des préoccupations professionnelles de leurs pairs, lesquelles seront traitées dans des articles d'information, d'opinion ou de réflexion. En ce sens, ils contribuent au développement dynamique de leur profession. Le mandat du comité du dossier prévoit aussi la révision des textes reçus afin de s'assurer de leur rigueur et de leur pertinence pour les lecteurs. Le travail éditorial réalisé par les membres du comité de dossier permet de rendre compte de la pratique actuelle des psychoéducateurs tant sous l'angle expérientiel que sous celui des concepts qui la structurent.

Au cours de l'année 2017-2018, les dossiers du magazine *La pratique en mouvement* ont eu comme thèmes, les réalités et défis rencontrés par les jeunes psychoéducateurs (numéro 14 – octobre 2017) ainsi que l'engagement de tous dans l'intervention (numéro 15 – mars 2018).

MEMBRES DU COMITÉ DU DOSSIER

ERIKA AMSTERDAM, ps.éd. (numéro 14 uniquement)

LOUISE FLEURENT, ps.éd. (numéro 15 uniquement)

ANDRÉE-ANNE HOULE, ps.éd.

SUZANNE LAROSE, ps.éd. (numéro 14 uniquement)

MYLÈNE OUELLETTE, ps.éd.

ANNE POIRIER-ST-ONGE, ps.éd. (numéro 15 uniquement)

DOMINIQUE TRUDEL, Ph. D., ps.éd., responsable du comité

FORUM DES UNIVERSITÉS

Le Forum des universités regroupe des représentants des différentes écoles de formation en psychoéducation. C'est un lieu qui favorise les échanges entre les universités et l'Ordre à propos de préoccupations reliées à la formation initiale des psychoéducateurs.

Pour l'exercice 2017-2018, le Forum des universités a tenu une rencontre, le 8 mai 2017. Outre les échanges habituels d'information de part et d'autre, il a été question, lors de cette réunion, de l'orientation à donner à cette instance de communication entre l'Ordre et les universités. Les participants ont exprimé le souhait de conserver ce lieu d'échange et de mettre sur pied, au besoin, des sous-comités de travail. L'un de ces sous-comités a travaillé à la rédaction d'un cadre de collaboration universités-OPPQ pour l'application du Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des psychoéducateurs. Par ailleurs, le projet de rédaction d'un nouveau référentiel de compétences a été présenté aux représentants universitaires. Ces deniers ont manifesté le souhait d'être consultés au cours de la démarche d'élaboration, ce qui a donné lieu à une rencontre avec les consultants de la firme Éduconseil, le 15 septembre 2017.

MEMBRES DU FORUM DES UNIVERSITÉS

DENIS LECLERC, ps.éd., président de l'Ordre

DOMINIQUE AUGER, D.S.A., Adm.A., directrice générale et secrétaire de l'Ordre

DOMINIQUE TRUDEL, Ph. D., ps.éd., présidente du comité de la formation

REPRÉSENTANTS DES UNIVERSITÉS

- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université du Québec en Outaouais
- Université Laval

Renseignements généraux

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

SECTION	RÉGION ADMINISTRATIVE		TOTAL
	Bas-Saint-Laurent (1)	122	
	Saguenay-Lac-Saint-Jean (2)	114	310
1	Côte-Nord (9)	41	310
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	33	
	Québec (3)	356	495
11	Chaudière-Appalaches (12)	139	495
	Mauricie (4)	276	404
III	Centre-du-Québec (17)	208	484
1)./	Estrie (5)	372	4220
IV	Montérégie (16)	858	1230
V	Montréal (6)	1078	1078
	Laval (13)	174	
VI	Lanaudière (14)	244	731
	Laurentides (15)	313	
	Outaouais (7)	224	
VII	Abitibi-Témiscamingue (8)	188	451
	Nord-du-Québec (10)	39	
	Hors Québec	15	15
	Hors Canada	16	16
	TOTAL FEMMES	4218	4040
	TOTAL HOMMES	592	4810

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

	NOMBRE	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE			
MOYEN DE GARANTIE	DE MEMBRES	PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES		
La Capitale assurance	4794	1 000 000 \$	3 000 000 \$		
Exemption	16	-	_		

INSCRIPTION AU TABLEAU AU 31 MARS 2018

DÉLIVRANCE DE PERMIS	TOTAL	
Permis réguliers	301	
Permis restrictifs temporaires	11	
Permis restrictifs temporaires révoqués	1	
MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU (31/03/2017)	4627	
Nouvelles inscriptions	333	
Réinscriptions	81	
Radiations non-paiement	67	
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	2	
Renouvellement du permis temporaire (art.41 ou 42.1) refusé par le comité exécutif	0	
Démissions	162	
Décès	0	
TOTAL DES MEMBRES AU 31 MARS 2018	4810	
Permis restrictifs temporaires	34	

CLASSEMENT DE COTISATION (Date des versements 01/04, 01/05, 01/06 et 01/07)

CATÉGORIE	TOTAL	COTISATION
Membres réguliers	3834	519,00\$
Membres recrues	503	259,50 \$
Membres inactifs	330	129,75 \$
Membres hors Québec	20	129,75 \$
Membres hors Canada	16	129,75 \$
Membres émérites	4	0
Membres retraités	103	51,90 \$
TOTAL AU 31 MARS 2018	4810	

ÉTUDIANTS ASSOCIÉS

TOTAL AU 31 MARS 2018	314	

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES MILIEUX DE TRAVAIL

ÉDUCATION 1756 36,5 Primaire 742 Secondaire 651 Secondaire – adultes 68 Centre administratif 91 Cégep – consultation 23 Cégep – enseignement 57 Université – enseignement et recherche 104 Université – autres 20 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX 2293 47,7 CLSC 856 Centres hospitaliers 221 Centres de réadaptation en défocience de longue durée 19 Centres de réadaptation en déficience physique 44 Centres de réadaptation en déficience physique 44 Centres jeunesse 551 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 109 2,2 CABISMES COMMUNAUTAIRES 109 3,3 PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST - SAAQ – IVAC – AUTRES COMPAGNIES 55 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 38 1,7 <th>MILIEUX DE TRAVAIL</th> <th>TOTAL</th> <th>%</th>	MILIEUX DE TRAVAIL	TOTAL	%
Secondaire 651 Secondaire – adultes 68 Centre administratif 91 Cégep – consultation 23 Cégep – enseignement 57 Université – enseignement et recherche 104 Université – autres 20 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX 2293 47,7 CLSC 856 Centres hospitaliers 221 Centres d'hébergement et de soins de longue durée 19 Centres de réadaptation en dépendance 71 Centres de réadaptation en déficience physique 44 Centre de réadaptation en déficience intellectuelle/TED 531 Centres jeunesse 551 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 109 2,2 CABINET-CONSEIL 160 3,3 PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST - SAAQ – IVAC – AUTRES COMPAGNIES 65 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES 249	ÉDUCATION	1756	36,5
Secondaire – adultes 68 Centre administratif 91 Cégep – consultation 23 Cégep – enseignement 57 Université – enseignement et recherche 104 Université – autres 20 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX 2293 47,7 CLSC 856 Centres hospitaliers 221 Centres d'hébergement et de soins de longue durée 19 Centres de réadaptation en dépendance 71 Centres de réadaptation en déficience physique 44 Centre de réadaptation en déficience intellectuelle/TED 531 Centres jeunesse 551 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 109 2,2 CABINET-CONSEIL 160 3,3 PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST - SAAQ - IVAC - AUTRES COMPAGNIES 65 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES 249 3,0	Primaire	742	
Centre administratif 91 Cégep – consultation 23 Cégep – enseignement 57 Université – enseignement et recherche 104 Université – autres 20 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX 2293 47,7 CLSC 856 Centres hospitaliers 221 Centres d'hébergement et de soins de longue durée 19 Centres de réadaptation en dépendance 71 Centres de réadaptation en déficience physique 44 Centres de réadaptation en déficience intellectuelle/TED 531 Centres jeunesse 551 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 109 2,2 CABINET-CONSEIL 160 3,3 PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST - SAAQ - IVAC - AUTRES COMPAGNIES 65 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES 249 3,0	Secondaire	651	
Cégep – consultation 23 Cégep – enseignement 57 Université – enseignement et recherche 104 Université – autres 20 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX 2293 47,7 CLSC 856 Centres hospitaliers 221 Centres d'hébergement et de soins de longue durée 19 Centres de réadaptation en dépendance 71 Centres de réadaptation en déficience physique 44 Centres jeunesse 551 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 109 2,2 CABINET-CONSEIL 160 3,3 PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST - SAAQ - IVAC - AUTRES COMPAGNIES 65 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES 249 3,0	Secondaire – adultes	68	
Cégep – enseignement57Université – enseignement et recherche104Université – autres20SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX229347,7CLSC856Centres hospitaliers221Centres d'hébergement et de soins de longue durée19Centres de réadaptation en dépendance71Centres de réadaptation en déficience physique44Centre de réadaptation en déficience intellectuelle/TED531Centres jeunesse551ORGANISMES COMMUNAUTAIRES1092,2CABINET-CONSEIL1603,3PETITE ENFANCE511,0EMPLOI300,6CNESST - SAAQ - IVAC - AUTRES COMPAGNIES651,3CENTRE DE DÉTENTION140,2FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES831,7AUTRES2493,0	Centre administratif	91	
Université – enseignement et recherche Université – autres 20 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX 2293 47,7 CLSC 856 Centres hospitaliers 221 Centres de réadaptation en dépendance 71 Centres de réadaptation en déficience physique 44 Centres de réadaptation en déficience intellectuelle/TED 531 Centres jeunesse 551 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 109 2,2 CABINET-CONSEIL 160 3,3 PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST – SAAQ – IVAC – AUTRES COMPAGNIES 53 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES	Cégep – consultation	23	
Université – autres SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX CLSC 856 Centres hospitaliers 221 Centres d'hébergement et de soins de longue durée 19 Centres de réadaptation en dépendance 71 Centres de réadaptation en déficience physique 44 Centre de réadaptation en déficience intellectuelle/TED 531 Centres jeunesse 551 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 109 2,2 CABINET-CONSEIL 160 3,3 PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST – SAAQ – IVAC – AUTRES COMPAGNIES 65 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES 249 3,0	Cégep – enseignement	57	
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX 2293 47,7 CLSC 856	Université – enseignement et recherche	104	
CLSC 856 Centres hospitaliers 221 Centres d'hébergement et de soins de longue durée 19 Centres de réadaptation en dépendance 71 Centres de réadaptation en déficience physique 44 Centre de réadaptation en déficience intellectuelle/TED 531 Centres jeunesse 551 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 109 2,2 CABINET-CONSEIL 160 3,3 PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST – SAAQ – IVAC – AUTRES COMPAGNIES 65 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES 249 3,0	Université – autres	20	
Centres hospitaliers Centres d'hébergement et de soins de longue durée 19 Centres de réadaptation en dépendance 71 Centres de réadaptation en déficience physique 44 Centre de réadaptation en déficience intellectuelle/TED 531 Centres jeunesse 551 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 109 2,2 CABINET-CONSEIL 160 3,3 PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST – SAAQ – IVAC – AUTRES COMPAGNIES 65 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES	SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	2293	47,7
Centres d'hébergement et de soins de longue durée Centres de réadaptation en dépendance Centres de réadaptation en déficience physique Centre de réadaptation en déficience intellectuelle/TED 531 Centres jeunesse 551 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 109 2,2 CABINET-CONSEIL 160 3,3 PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST - SAAQ - IVAC - AUTRES COMPAGNIES 65 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES	CLSC	856	
Centres de réadaptation en dépendance Centres de réadaptation en déficience physique 44 Centre de réadaptation en déficience intellectuelle/TED 531 Centres jeunesse 551 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 109 2,2 CABINET-CONSEIL 160 3,3 PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST – SAAQ – IVAC – AUTRES COMPAGNIES 65 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES 249 3,0	Centres hospitaliers	221	
Centres de réadaptation en déficience physique Centre de réadaptation en déficience intellectuelle/TED 531 Centres jeunesse 551 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 109 2,2 CABINET-CONSEIL 160 3,3 PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST - SAAQ - IVAC - AUTRES COMPAGNIES 65 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES	Centres d'hébergement et de soins de longue durée	19	
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle/TED 531 Centres jeunesse 551 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 109 2,2 CABINET-CONSEIL 160 3,3 PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST - SAAQ - IVAC - AUTRES COMPAGNIES 65 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES 249 3,0	Centres de réadaptation en dépendance	71	
Centres jeunesse 551 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 109 2,2 CABINET-CONSEIL 160 3,3 PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST - SAAQ - IVAC - AUTRES COMPAGNIES 65 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES 249 3,0	Centres de réadaptation en déficience physique	44	
ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 109 2,2 CABINET-CONSEIL 160 3,3 PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST - SAAQ - IVAC - AUTRES COMPAGNIES 65 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES 249 3,0	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle/TED	531	
CABINET-CONSEIL 160 3,3 PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST - SAAQ - IVAC - AUTRES COMPAGNIES 65 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES 249 3,0	Centres jeunesse	551	
PETITE ENFANCE 51 1,0 EMPLOI 30 0,6 CNESST - SAAQ - IVAC - AUTRES COMPAGNIES 65 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES 249 3,0	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	109	2,2
EMPLOI 30 0,6 CNESST - SAAQ - IVAC - AUTRES COMPAGNIES 65 1,3 CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES 249 3,0	CABINET-CONSEIL	160	3,3
CNESST – SAAQ – IVAC – AUTRES COMPAGNIES CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES 249 3,0	PETITE ENFANCE	51	1,0
CENTRE DE DÉTENTION 14 0,2 FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES 249 3,0	EMPLOI	30	0,6
FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES 83 1,7 AUTRES 249 3,0	CNESST - SAAQ - IVAC - AUTRES COMPAGNIES	65	1,3
AUTRES 249 3,0	CENTRE DE DÉTENTION	14	0,2
	FONCTION PUBLIQUE ET ORGANISMES	83	1,7
TOTAL 4810	AUTRES	249	3,0
	TOTAL	4810	

États financiers

Rapport de l'auditeur indépendant	41
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats	42
État de l'évolution des actifs nets	43
Bilan	44
État des flux de trésorerie	45
Notes complémentaires	46
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Annexe A - Administration	49
Annexe B - Surveillance	50
Annexe C - Affaires professionnelles	52
Annexe D - Formation	52
Annexe E - Promotion et communication	53
Annexe F - Activités particulières/développement professionnel	53

Rapport de l'auditeur indépendant

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Serrez de Cambel CPA mac.

Ste-Adèle, le 15 septembre 2018

État des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2018

	FONDS D'ADMINIS- TRATION	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION		2018 TOTAL	2017 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS							
Cotisations	2 301 867	-	-	-	-	2 301 867	2 112 557
Admission	85 778	-	-	-	-	85 778	52 820
Publications	22 320	_	_	_	_	22 320	6 640
Activités de formation	90 090	_	_	_	_	90 090	66 240
Journée de formation continue	-	-	-	_	_	-	23 650
Colloque	115 132	-	-	-	-	115 132	_
Subvention	118 569	-	_	-	-	118 569	_
Ventes de produits	3 937	-	_	-	_	3 937	7 271
Dividendes	40 992	-	_	-	_	40 992	20 240
Intérêts	10 735	_	_	_	966	11 701	10 187
Ristournes	_	_	_	_	2 070	2 070	22 587
Amendes	20 999	-	_	_	_	20 999	17 332
Divers	14 852	-	_	_	_	14 852	10 460
	2 825 271	-	_	_	3 036	2 828 307	2 349 984
CHARGES							
	044 224	47.520				000.054	1.020.766
Administration (Annexe A)	941 331	47 520		- 0.075		988 851	1 020 766
Surveillance (Annexe B)	840 793			9 075		849 868	695 642
Affaires professionnelles (Annexe C)	228 352	-	_	-	-	228 352	250 320
Formation (Annexe D)	213 081	-	_	_	_	213 081	167 325
Frais de la journée de formation continue	-	-	_	_	_	_	7 303
Frais du colloque	88 560	_	_	_	_	88 560	_
Promotion et communication (Annexe E)	219 106	-	-	-	-	219 106	204 323
Activités particulières / développement professionnel (Annexe F)	212 402	-	_	9 000	-	221 402	360
	2 743 625	47 520	_	18 075	_	2 809 220	2 346 039
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	81 646	(47 520)	-	(18 075)	3 036	19 087	3 945

État de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé le 31 mars 2018

	FONDS D'ADMINIS- TRATION	FONDS DES	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2018 TOTAL	2017 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	403 956	121 187	200 000	194 863	72 862	992 868	988 923
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	81 646	(47 520)	-	(18 075)	3 036	19 087	3 945
Affectation aux immobilisations	(26 135)	26 135	-	-	-	-	_
Virement interfonds (note 3)	24 657	_	_	_	(24 657)	-	_
SOLDE À LA FIN	484 124	99 802	200 000	176 788	51 241	1 011 955	992 868

Bilan au 31 mars 2018

	FONDS D'ADMINIS- TRATION	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE N RESPONSABILITÉ	2018 TOTAL	2017 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF							
À COURT TERME							
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	3 176 862	-	_	260 887	_	3 437 749	3 028 233
Placement réalisable au cours du prochain exercice (note 5)	133 000	-	-	-	-	133 000	129 000
Débiteurs (note 6)	29 518	_	_	_	_	29 518	28 549
Créances interfonds, sans intérêt	84 099	-	200 000	_	_	_	_
Frais imputables au prochain exercice	52 390	-	-	_	-	52 390	40 753
	3 475 869	-	200 000	260 887	-	3 652 657	3 226 535
PLACEMENTS (note 7)	-	-	_	-	51 241	51 241	115 515
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	-	99 802	-	_	_	99 802	121 187
	3 475 869	99 802	200 000	260 887	51 241	3 803 700	3 463 237
PASSIF ET ACTIF NET							
À COURT TERME							
Créditeurs (note 9)	672 308		_	_	_	672 308	510 067
Créances interfonds, sans intérêt	200 000	_	_	84 099	_	-	-
Contribution à l'Office des professions du Québec à payer	114 984	_	-	-	-	114 984	101 997
Produits perçus d'avance	2 004 453	_	_	_	_	2 004 453	1 858 305
	2 991 745	-	_	84 099	-	2 791 745	2 470 369
ACTIFS NETS	484 124	99 802	200 000	176 788	51 241	1 011 955	992 868
	3 475 869	99 802	200 000	260 887	51 241	3 803 700	3 463 237

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 10)

Au nom du Conseil d'administration

Dan helen

DENIS LECLERC, ps.éd.

Président

fear Pierre ROBIN, ps.éd.

Vice-président

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	19 087	3 945
Éléments sans incidence sur la trésorerie Amortissement des immobilisations corporelles	47 520	46 429
	66 607	50 374
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)	308 770	680 045
	375 377	730 419
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(136 036)	(151 863)
Aliénation de placements	196 311	296 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(26 135)	(3 687)
	34 140	140 450
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	409 517	870 869
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 028 233	2 157 364
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 4)	3 437 750	3 028 233

Notes complémentaires au 31 mars 2018

1 STATUTS CONTITUTIFS ET OBJECTIFS

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services de psychoéducation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

COMPTABILITÉ PAR FONDS AFFECTÉS

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité comprend un fonds de prévention et un fonds de stabilisation des primes, gérés par « La Capitale assurances générales », afin de garantir la stabilité des primes futures. Au 31 mars 2018, le montant exigé du fonds de stabilisation des primes est de 50 000 \$. Lorsque l'indice de perte du programme est inférieur à 50 %, l'Ordre reçoit une ristourne. Lorsque l'indice de perte du programme est supérieur à 75 %, l'Ordre doit assumer une portion du déficit.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur ou pour combler un manque de liquidités.

Le fonds de développement de la profession présente les sommes versées dans le but de soutenir le développement de la profession dans l'optique d'assurer une plus grande qualité des services des psychoéducateurs.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant d'amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les produits provenant des cotisations et des admissions, les revenus de placement et les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de subvention sont comptabilisés au fur et à mesure où les charges pour lesquelles ils ont été reçus sont engagées.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	PÉRIODES
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements réalisables au cours du prochain exercice, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs autres que les sommes à remettre à l'État et de la contribution à l'Office des professions du Québec à payer.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3 VIREMENT INTERFONDS

Suite à une résolution du conseil d'administration, un montant de 24 657 \$ (70 495 \$ en 2017) a été transféré du fonds d'assurance responsabilité au fonds d'administration afin de ne conserver que le montant exigé par l'assureur.

4 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2018	2017
Encaisse	2 890 010 \$	2 519 512 \$
Placements de moins de 90 jours	547 739	508 721
	3 437 749 \$	3 028 233 \$

5 PLACEMENT RÉALISABLE AU COURS DU PROCHAIN EXERCICE

	2018	2017
Certificat de placement garanti, 1,25 % (1,4 % en 2017), échéant en septembre 2018, au coût	133 000 \$	129 000 \$

6 DÉBITEURS

	2018	2017
Comptes clients et divers	28 575 \$	27 422 \$
Intérêts courus	943	1 127
	29 518 \$	28 549 \$

7 PLACEMENTS

	2018	2017
Fonds du programme de responsabilité professionnelle, portant intérêts au taux des obligations du Canada – terme de 5 ans	51 241 \$	115 515 \$

8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2017		
	соûт	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Mobilier de bureau	130 486 \$	124 314 \$	6 172 \$	5 148 \$
Matériel informatique	455 241	372 388	82 853	101 025
Améliorations locatives	28 615	17 838	10 777	15 014
	614 342 \$	514 540 \$	99 802 \$	121 187 \$

9 CRÉDITEURS

	2018	2017	
Comptes fournisseurs et frais courus	270 749 \$	164 993 \$	
Sommes à remettre à l'État	265 538	260 269	
Salaires, vacances et primes de retraite	136 021	84 805	
	672 308 \$	510 067 \$	

10 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 1 855 167 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	1 838 750 \$	16 417 \$	1 855 167 \$
Autres	1 129 764	-	1 129 764
2023	147 526	-	147 526
2022	144 634	818	145 452
2021	141 798	3 271	145 069
2020	139 017	6 164	145 181
2019	136 011 \$	6 164 \$	142 175 \$
	LOCAUX	AUTRES	TOTAL

11 VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2018	2017	
Débiteurs	(970) \$	(12 016) \$	
Frais payés d'avance	(11 637)	(2 859)	
Créditeurs	162 242	68 686	
Contribution à l'Office des professions du Québec	12 987	20 768	
Produits perçus d'avance	146 147	506 466	
	308 769 \$	581 045 \$	

12 INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs autres que les sommes à remettre l'État et de la contribution à l'Office des professions du Québec.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

13 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.

Annexe A - Administration de l'exercice terminé le 31 mars 2018

	FONDS D'ADMINIS- TRATION	FONDS DES	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2018 TOTAL	2017 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires	376 701	-	-	-	-	376 701	369 613
Avantages sociaux	69 174	-	-	-	-	69 174	87 095
Frais de représentation et de déplacement	13 157	-	-	-	-	13 157	11 134
Frais de perfectionnement	31 565	-	-	_	-	31 565	4 661
Loyer et aménagements	147 701	_	_	_	_	147 701	154 944
Taxes et assurances	3 242	_	_	_	_	3 242	3 647
Impression	10 966	_	-	-	_	10 966	11 785
Photocopieur	6 049	_	_	_	_	6 049	7 099
Frais de courrier	2 241	-	-	_	_	2 241	12 810
Télécommunications	10 247	-	-	_	_	10 247	11 221
Location de serveurs	18 773	-	_	_	_	18 773	13 814
Entretien et équipement de bureau	196	_	_	-	_	196	69
Frais de gestion de placements	5 150	-	-	-	-	5 150	4 577
Frais de programmation et de base de données	12 596	-	-	_	-	12 596	19 246
Fournitures de bureau	10 429	-	-	_	-	10 429	4 088
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	69 320	_	_	_	_	69 320	66 736
Sélection du personnel	5 376	-	_	_	-	5 376	1 286
Divers	3 043	-	_	_	-	3 043	3 995
Honoraires professionnels	84 321	-	-	-	-	84 321	121 318
Frais du Conseil d'administration	24 517	-	-	-	-	24 517	26 627
Frais du Comité exécutif	9 108	_	_	_	_	9 108	8 944
Cotisations à d'autres associations	27 459	-	-	_	_	27 459	27 219
Abonnements et documentation	_	_	_	_	_	-	2 409
Amortissement des améliorations locatives	_	4 237	_	_	-	4 237	3 315
Amortissement du matériel informatique	-	39 118	-	-	_	39 118	38 554
Amortissement du mobilier et de l'équipement	_	4 165	_	_	_	4 165	4 560
	941 331	47 520	_	-	_	988 851	1 020 766

Annexe B - Surveillance de l'exercice terminé le 31 mars 2018

	FONDS D'ADMINIS- TRATION	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2018 TOTAL	2017 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ADMISSION							
Salaires	123 369	-	-	-	-	123 369	82 988
Avantages sociaux	18 765	_	_	_	-	18 765	15 159
Honoraires	53 059	_	_	9 075	-	62 134	22 414
Frais généraux	10 775	_	_	_	-	10 775	5 308
	205 968	-	-	9 075	-	215 043	125 869
INSPECTION PROFESSION							
Salaires et honoraires	271 218	_	_	_	-	271 218	194 063
Avantages sociaux	38 261	-		_	-	38 261	29 763
Frais de représentation et de déplacement	18 152	-	-	-	-	18 152	15 490
Frais généraux	6 351	-	-	-	-	6 351	12 701
	333 982	-	_	-	-	333 982	252 017
BUREAU DU SYNDIC							
Salaires et honoraires	147 770	_	_	_	-	147 770	138 383
Avantages sociaux	20 863	_	_		-	20 863	17 858
Frais de représentation et de déplacement	4 354	-	-	-	-	4 354	2 050
Frais généraux	1 122	_	-	-	-	1 122	2 942
Frais légaux	35 421	_	_	_	-	35 421	46 908
	209 530	_	-	_	-	209 530	208 141
AFFAIRES JURIDIQUES							
Salaires	11 716	_	_	-	-	11 716	2 573
Avantages sociaux	2 633	_	_	_	-	2 633	477
	14 349	_	_	_	-	14 349	3 050
SOUS-TOTAL	763 829	_	_	9 075	-	772 904	589 077

Annexe B - Surveillance (suite) de l'exercice terminé le 31 mars 2018

	FONDS D'ADMINIS- TRATION	FONDS DES	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2018 TOTAL	2017 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE REPORTÉ	763 829	-	-	9 075	-	772 904	589 077
DISCIPLINE							
Salaires	48 397	_	_	_	-	48 397	18 951
Avantages sociaux	12 160	-	-	-	-	12 160	3 446
Honoraires	7 422	-	-	-	-	7 422	34 581
Frais de représentation et de déplacement	913	_	-	_	-	913	3 988
Frais légaux	2 430	_	-	_	-	2 430	29 834
Frais généraux	858	_	-	_	-	858	11 243
	72 180	_	-	_	_	72 180	102 043
USURPATION							
Honoraires	3 265	_	-	_	-	3 265	2 292
RÉVISION							
Frais de comité	1 519	-	-	-	-	1 519	1 980
Frais de déplacement et frais généraux	-	-	-	-	-	-	250
	1 519	_	-	_	-	1 519	2 230
	840 793	_	-	9 075	-	849 868	695 642

Annexe C -Affaires professionnelles de l'exercice terminé le 31 mars 2018

	FONDS D'ADMINIS- TRATION	FONDS DES	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2018 TOTAL	2017 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires	158 092	-	_	-	-	158 092	171 892
Avantages sociaux	27 274	_	_	_	_	27 274	31 003
Frais de représentation et de déplacement	1 214	-	_	_	_	1 214	875
Frais généraux	7 350	-	_	-	_	7 350	3 271
Frais des comités	10 005	_	_	-	_	10 005	13 476
Maintien du répertoire d'outils	24 417	-	-	_	_	24 417	29 803
	228 352	-	_	-	_	228 352	250 320

Annexe D - Formation de l'exercice terminé le 31 mars 2018

	FONDS D'ADMINIS- TRATION	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2018 TOTAL	2017 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires	117 779	-	-	-	-	117 779	92 257
Avantages sociaux	20 826	-	_	-	-	20 826	16 903
Honoraires	62 033	_	_	_	_	62 033	43 710
Frais de déplacement	5 668	_	_	_	_	5 668	474
Formation continue	6 775	_	_	_	_	6 775	13 981
	213 081	_	-	_	-	213 081	167 325

Annexe E -Promotion et communication

de l'exercice terminé le 31 mars 2018

	FONDS D'ADMINIS- TRATION	FONDS DES	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2018 TOTAL	2017 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires	86 571	-	_	_	-	86 571	86 032
Avantages sociaux	15 388	_	_	_	_	15 388	16 640
Frais de représentation et de déplacement	230	-	-	-	-	230	2 709
Participation aux salons	7 169	_	_	_	_	7 169	756
Frais généraux	310	_	_	_	_	310	1 038
Bourses, concours et prix	6 640	_	_	_	_	6 640	4 237
Promotion et publicité	8 609	_	_	_	-	8 609	3 290
Revue scientifique	59 573	_	_	_	_	59 573	54 049
Publications – Bulletin et magazine	16 823	-	_	-	-	16 823	16 408
Rapport annuel	4 905	-	_	_	-	4 905	3 559
Site internet	12 888	_	_	_	_	12 888	15 278
Divers	_	-	_	-	-	-	327
	219 106	-	-	-	-	219 106	204 323

Annexe F - Activités particulières/ développement professionnel de l'exercice terminé le 31 mars 2018

	FONDS D'ADMINIS- TRATION	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE RÉSERVE	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION	FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	2018 TOTAL	2017 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Révision des processus d'inspection	-	-	-	9 000	-	9 000	-
États généraux	_	_	_	-	_	_	360
Projet MIDI	212 402	_	_	_	_	212 402	_
	212 402	-	-	9 000	-	221 402	360



ORDRE DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 510 Montréal (Québec) H3M 3E2

Téléphone **514 333-6601** ou **1 877 913-6601**

Télécopieur **514 333-7502**

Courriel général info@ordrepsed.qc.ca
Adresse Web www.ordrepsed.qc.ca